

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



2021

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**
ARCHE Agglo

ÉDITO

Madame, monsieur, cher(e)s collègues,

Il est d'usage en ce mois de septembre de vous présenter le rapport d'activités de l'année précédente. Ce document, est comme chaque année, dense et donne à voir les actions de l'Agglo au travers toutes les compétences qu'elle exerce. Il dresse un panorama toujours très instructif du travail des services de notre Communauté d'Agglomération.

Ce document vous permettra de disposer d'une vision précise, par Pôle, par Direction, par service de tout ce sur quoi ARCHE Agglo agit en prise directe. La troisième partie « focus » propose de mettre en avant des actions significatives que vous pourrez redécouvrir plus en détails. J'en profite pour remercier l'ensemble des agents de l'Agglo pour leur professionnalisme et leur implication.

2021 a encore été une année riche, pendant laquelle l'Agglo s'est beaucoup engagée. La crise Covid a encore impacté une bonne partie de l'année. Toutefois, les projets ont été nombreux et de qualité. Notre volonté de mailler au mieux le territoire et d'offrir un service public de qualité, dans la proximité, guide nos choix et nos actions.

Comme moi, vous devez être inquiets devant cette guerre dramatique en Ukraine qui s'est malheureusement installée dans notre quotidien... les répercussions directes ou indirectes de cette situation que nous subissons déjà doivent davantage nous interroger sur notre indépendance énergétique notamment, au niveau européen, national et même territorial. Nous avons tenté de l'anticiper avec l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial... mais le temps presse. Devons-nous aller plus loin ? Plus vite ? Nous aurons l'occasion d'en échanger dans les prochaines semaines et prochains mois. C'est tout le sens du Projet de Territoire Horizon que nous sommes en train de finaliser et qui sera présenté en début d'année 2023.

Ce rapport d'activités est aussi pour moi l'occasion de vous adresser chers élus communautaires et communaux mes remerciements pour votre investissement en faveur notre beau territoire. Votre engagement quotidien permet à notre bloc local (Agglo-communes) d'avancer ensemble afin d'améliorer encore et toujours le bien-être des habitants de nos communes.

Bonne lecture à toutes et tous,

Frédéric SAUSSET
Président ARCHE Agglo

TERRITOIRE ET GOUVERNANCE

6

MOYENS GÉNÉRAUX 8

RESSOURCES HUMAINES	10
FINANCES	12
COMMUNICATION	14
COMMANDE PUBLIQUE	16
TECHNIQUE	18

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT 20

PROJET DE TERRITOIRE	22
APPLICATION DU DROIT DES SOLS	24
TRANSPORT ET MOBILITÉS	26
HABITAT ET FONCIER	28
TOURISME	30
ÉCONOMIE	32

ENVIRONNEMENT 34

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS	36
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	38
AGRICULTURE ET ALIMENTATION	40
MILIEUX ET ESPACES NATURELS SENSIBLES	42
PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS	44

SOLIDARITÉS ET ÂGES DE LA VIE 46

PETITE ENFANCE	48
PARENTALITÉ	50
ENFANCE	52
JEUNESSE	54
SÉNIORS ET AUTONOMIE	56
NUMÉRIQUE	58
CULTURE	60

FOCUS

62

ARCHE Agglo un territoire de coopération intercommunal né le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du Pays de l'Herbasse, d'Hermitage Tournonais et du Pays de Saint-Félicien. Elle rassemble sous la forme d'une communauté d'agglomération, au sens de l'article L 5216-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, 41 communes et plus de 57 000 habitants.

Elle est dirigée par un conseil d'agglomération constitué de 70 conseillers titulaires et 34 conseillers suppléants, issus des 41 conseils municipaux. Son action s'inscrit dans le strict cadre de ses compétences qui lui ont été soit dévolues par la Loi, soit octroyées par les communes membres.

ARCHE Agglo est aujourd'hui un lien entre les deux rives du Rhône, du plateau ardéchois aux collines de la Drôme, à travers les vignobles de Saint-Joseph et de l'Hermitage. Elle rassemble 20 communes ardéchoises et 21 communes drômoises avec une population constituée à 43 % d'Ardéchois et donc 57 % de Drômois.

Ce quasi équilibre se traduit par une volonté de gouvernance qui associe le plus grand nombre au plus près de l'attente de la population et des préoccupations des communes. Le Conseil d'Agglomération issu des élections municipales de 2020 rassemble donc 70 conseillers communautaires représentant les 41 communes (**FOCUS N°1**). Le nombre de représentant par commune est déterminé par la loi en prenant en compte la population communale. Toutefois aucune commune ne peut disposer de la majorité des sièges et toutes les communes, quelle que soit leur taille, doivent être représentées. Les communes représentées par un seul conseiller communautaire disposent de plein droit d'un siège de suppléant.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants le maire est conseiller communautaire de plein droit et son premier adjoint suppléant. Si le maire ne souhaite pas siéger c'est le premier adjoint qui devient conseiller communautaire de plein droit et le second adjoint suppléant...

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel direct sur la base d'une liste alternant homme/femme (ou l'inverse), en même temps que les conseillers municipaux.

Le conseil d'agglomération s'appuie sur :

- L'exécutif communautaire constitué du Président, de 13 vice-présidents et 5 conseillers délégués (**FOCUS N°2**) ;
- 11 commissions thématiques mêlant

conseillers communautaires (titulaires ou suppléants) et conseillers municipaux ;

- Un conseil des maires qui comme son nom l'indique rassemble les 41 maires du territoire auxquels se joignent les membres de l'exécutif qui ne sont pas maire

L'action d'ARCHE Agglo **ne peut s'inscrire que** dans le cadre de ses compétences (**FOCUS N°3**). Ce document revêt donc une importance primordiale. Toute modification, hors **celles imposées par la loi**, doit être soumise à l'ensemble des conseils municipaux du territoire et rassembler l'accord d'au moins les deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

De par son mode d'adoption et de modification la liste des compétences est donc un document qui présente un caractère consensuel marqué.

L'année 2021 a été marquée par une modification des compétences de l'agglomération. Par une délibération en date du 7 juillet 2021, le conseil communautaire a validé à l'unanimité une modification des statuts de l'agglomération, touchant à ses compétences (**FOCUS N°4**).

Cette modification a été soumise aux communes qui l'ont approuvée. Le 28 octobre 2021 Mme la Préfète de la Drôme et Monsieur le Préfet de l'Ardèche ont signé un arrêté interpréfectoral portant modification des statuts d'ARCHE Agglo. Depuis cette date notre agglomération est notamment compétente en matière d'enseignement musical en dehors du temps scolaire.

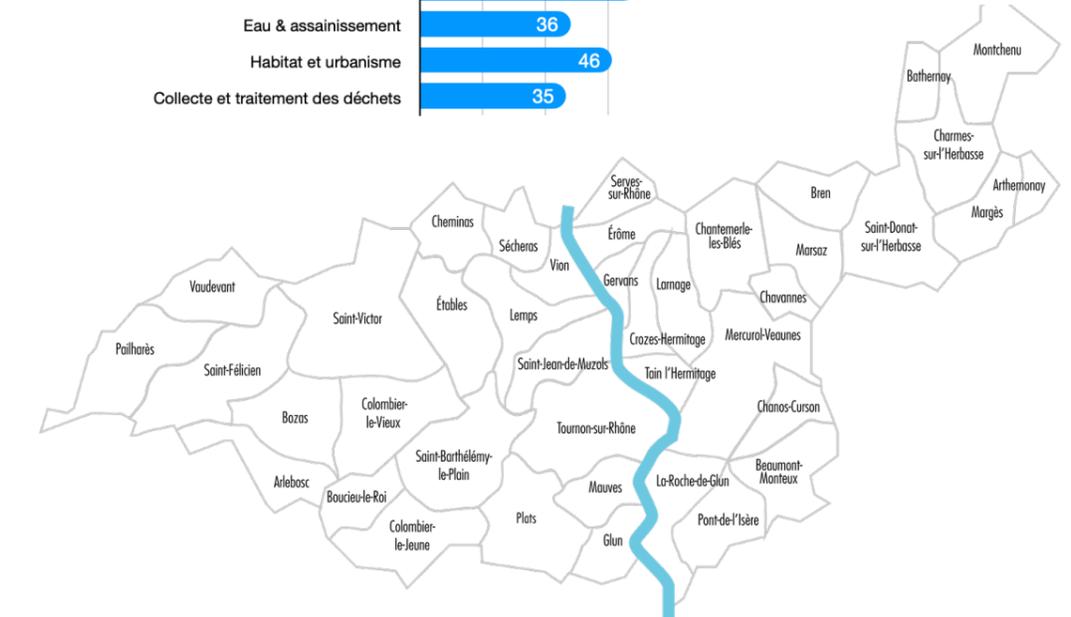
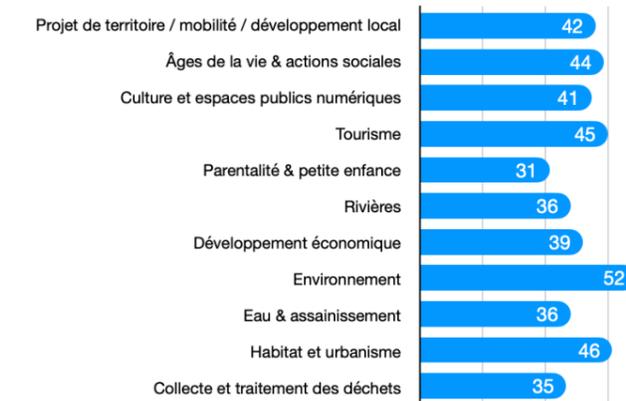
UNE IMPLICATION DES ÉLUS COMMUNAUX MARQUÉE AU SEIN DES COMMISSIONS THÉMATIQUES :

Ce sont 290 élus qui siègent dans une ou plusieurs commissions thématiques dont 251 conseillers municipaux.

Une forte mobilisation des élus du territoire :

- 10 réunions du conseil d'agglomération (8 en 2020)
- 15 réunions du bureau (12 en 2020)
- 48 réunions de commissions thématiques (29 en 2020)
- 6 réunions du conseil des maires (5 en 2020)
- 239 délibérations adoptées par le conseil d'agglomération (301 en 2020)
- 420 décisions prises par le Président en application de ses délégations (372 en 2020)

Nombre de membres par commission



Les moyens généraux constituent le socle sur lequel repose l'ensemble des actions d'ARCHE Agglo. Ils sont composés de la direction générale qui inclue la gestion des assemblées, de la direction des ressources humaines, de la direction des finances, de la direction de la communication, de la direction des achats, de la commande publique et des affaires juridiques, de la direction des services techniques et enfin du service informatique.

Les « moyens généraux » ont vocation à mettre en œuvre et à faire appliquer des démarches et procédures communes respectueuses des règlements et des lois en tenant compte des spécificités de chacun de services et en veillant à la plus grande équité au sein des équipes.

Supports des directions et services opérationnels, ils œuvrent dans l'ombre pour permettre le fonctionnement des services publics et le déploiement des politiques décidées par le conseil communautaire.

En quelques chiffres

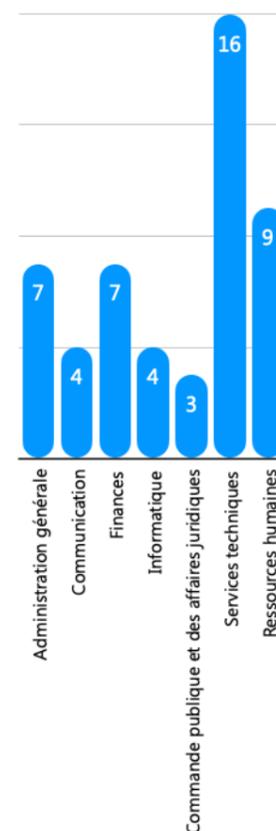
La direction générale

- Convocations, notes de synthèse et comptes-rendu établis et adressés : **3 142**
- Courriers « entrants » enregistrés et traités : **9 726**
- Courriers « sortants » enregistrés : **3 120**
- Appels téléphoniques répondus au standard (hors lignes directes) : **6 868**

Le service informatique

- Nombre de postes informatiques : 180 unités dont 101 portables
- Nombre de lignes de téléphonie fixe : 206 lignes
- Nombre de lignes de téléphonie mobile : 120 numéros
- Nombre de raccordements « fibre » dédiés : 10
- Lignes xDSL : 24
- Nombre d'applications métier en place : 54

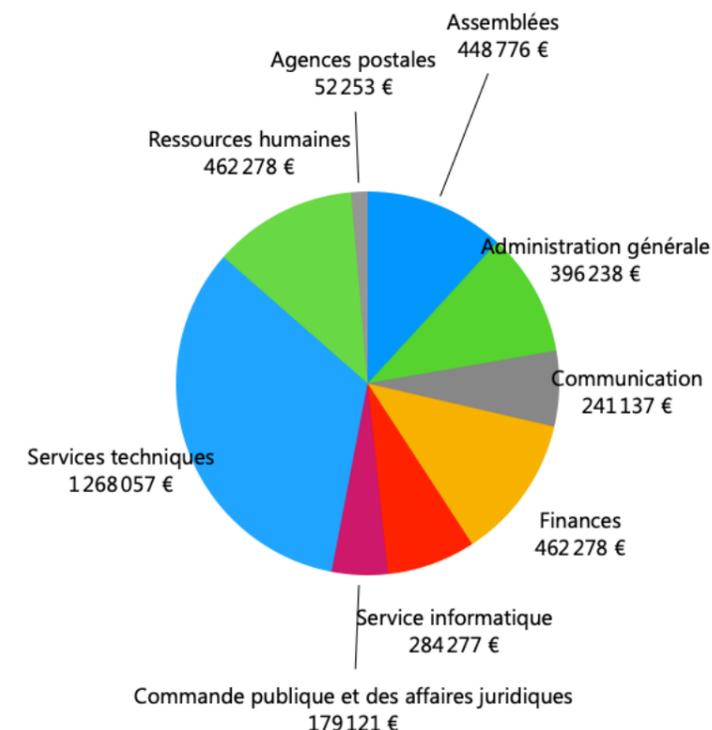
LES EFFECTIFS DU PÔLE



30 femmes  23 hommes dont 13 affectés à la direction des services techniques 

LE BUDGET DU PÔLE - SOURCE CA 2021

Dépenses réelles de fonctionnement **3 794 414 €**



RESSOURCES HUMAINES

Les agents d'ARCHE Agglo en constituent sa force vive. C'est sur eux que s'appuie son action quotidienne au service du territoire et de sa population. Ils sont issus dans leur immense majorité d'une des trois collectivités fusionnées, et l'émergence d'un véritablement sentiment d'appartenance à une seule et même équipe a été un enjeu primordial auquel s'attache la direction des ressources humaines de manière quotidienne. Aujourd'hui tous les agents d'ARCHE Agglo quels que soient leur statut et leur origine relèvent d'un règlement et d'un régime indemnitaire uniques.

En matière de ressources humaines l'année 2021 a été encore impactée par la crise sanitaire. Le télétravail a été largement déployé en début d'année 2021 pour faire face aux vagues successives de COVID 19 et ce jusqu'au mois de juillet 2021. Les services avec une obligation de présence ont continué à assurer leurs missions, malgré l'impact du COVID sur le taux de présence. Dans ce contexte complexe, le travail sur des projets RH structurants pour l'Agglo a continué. Les plus importants :

Télétravail - Hors crise sanitaire

Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour réfléchir sur l'instauration du télétravail à ARCHE Agglo et l'élaboration d'une charte. Depuis juillet 2021, les agents ARCHE Agglo ont la possibilité de télétravailler de manière différente selon les missions exercées :

- De manière régulière, 1 jour/ semaine
- De manière occasionnelle, 15 jours/an

Après une première année expérimentale, le télétravail sera le cas échéant pérennisé.

En 2021, 31 agents ont bénéficié du dispositif de télétravail régulier et 9 agents ont bénéficié du dispositif de télétravail occasionnel.

Lignes directrices de gestion (LDG) – Avancement de grade et promotion interne

A compter du 1^{er} janvier 2021, l'avancement de grade et la promotion interne ont été retirés du champ de compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP) des Centres de Gestion (CDG). ARCHE Agglo a donc élaboré ses propres lignes de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Des règles claires et lisibles ont été établies en matière **d'avancement de grade**. Des ratios par catégorie ont aussi été définis et ce dans une logique de dépense maîtrisée.

En matière de **promotion interne** le Président du CDG est compétent pour dresser les listes d'aptitude. Dans le cadre de ses LDG, ARCHE Agglo a de son côté établi les règles de sélection des dossiers à présenter au Président du CDG.

Compte personnel de formation (CPF)

Ce dispositif issu du code du travail permet de financer des actions de formation destinées à l'évolution professionnelle des salariés. Pour une application aux agents publics, des règles d'attribution doivent être fixées. ARCHE Agglo a donc arrêté les principes suivants :

- 2 bénéficiaires par an
- 2400 € de formation par bénéficiaire
- Formations inscrites dans une démarche d'évolution ou reconversion professionnelle.

Document Unique (DU)

Retardée par la crise sanitaire, une première version de DU a été présentée au Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en juin 2021. Elle tenait compte de 85 unités de travail sur 125. L'évaluation des risques a repris dès l'assouplissement des restrictions sanitaires en fin d'année 2021. La version du DU tenant compte de l'ensemble des services ARCHE Agglo sera présentée en fin d'année 2022.

Et encore

En 2021 la DRH s'est mobilisée tout au long de l'année pour accompagner les services dans leurs structuration, consolidation et développement :

- Réorganisation de la direction Petite Enfance et mise en place d'une équipe de direction composée de la directrice et de 2 adjointes (1 adjointe à l'accueil collectif et 1 adjointe en charge de l'accueil individuel)
- Transfert de 3 agents suite à la création du Syndicat Mixte du Bassin versant du Doux
- Réorganisation du service Exploitation au sein de l'Unité Eau et assainissement et mise en place d'un binôme chef d'équipe et son adjoint.
- Gestion d'environ **37 jurys de recrutement**
- Pilotage d'un budget formation de **66 700 € avec 271 agents ayant suivi une formation en 2021**
- **13 actions de formation mutualisées avec les communes et 149 participants dont 107 issus de plus de 30 communes du territoire ARCHE Agglo.**

LES EFFECTIFS

AU 1^{ER} JANVIER 2021

AGENTS 261 agents représentant 233,67 ETP
188 femmes, 73 hommes

EMPLOIS 181 agents titulaires de la fonction publique
80 agents contractuels de droit privé ou public

CATÉGORIE

- A 54 agents
- B 35 agents
- C 165 agents

7 agents de droit privé dont apprentis

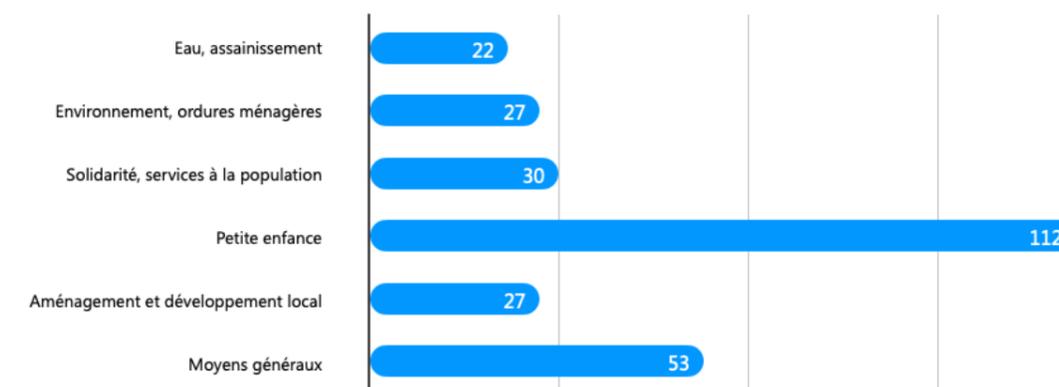
AU 31 DÉCEMBRE 2021

271 agents représentant 241,49 ETP
191 femmes, 80 hommes

186 agents titulaires de la fonction publique
85 agents contractuels de droit privé ou public

57 agents
38 agents
162 agents
14 agents de droit privé dont apprentis

PAR PÔLES AU 31 DÉCEMBRE 2021



L'effectif est complété par une cinquantaine d'agents saisonniers durant la période estivale pour faire face, notamment, aux besoins du Domaine du Lac de Champos et des accueils de loisirs sans hébergement.

FINANCES

L'optimisation de notre capacité d'autofinancement (montant disponible pour l'investissement après la prise en charge des frais de fonctionnement et le remboursement des intérêts de la dette) est la préoccupation quotidienne de la direction des finances. Cela passe notamment par une maîtrise très fine du coût de chacun de nos services, et donc le développement de la gestion analytique, par la justesse de la prévision budgétaire lors de l'élaboration des budgets primitifs, par une optimisation de la politique d'achat, et un suivi rigoureux de la mobilisation des subventions qui peuvent nous être allouées.

L'exercice 2021 s'est traduit par un niveau de consommation des crédits budgétaires très satisfaisant. Cela démontre la justesse de la prévision budgétaire rendue possible avec l'implication de tous les services et ce malgré le nombre très important d'écritures comptables traité par le service (**plus de 40 900 en 2021**)

	Budget 2021	Compte administratif 2021	Taux d'exécution
Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	39 464 605 €	37 958 040 €	96,18%
Recettes réelles d'exploitation (RRF)	42 583 509 €	43 258 497 €	101,59%
Capacité d'autofinancement brute	3 118 904 €	5 300 457 €	

La capacité d'autofinancement brut est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement de l'année.

La capacité d'autofinancement nette s'obtient en diminuant la CAF du brut du montant du remboursement annuel du capital des emprunts -> la CAF nette représente donc notre capacité à investir sans avoir recours à l'emprunt.

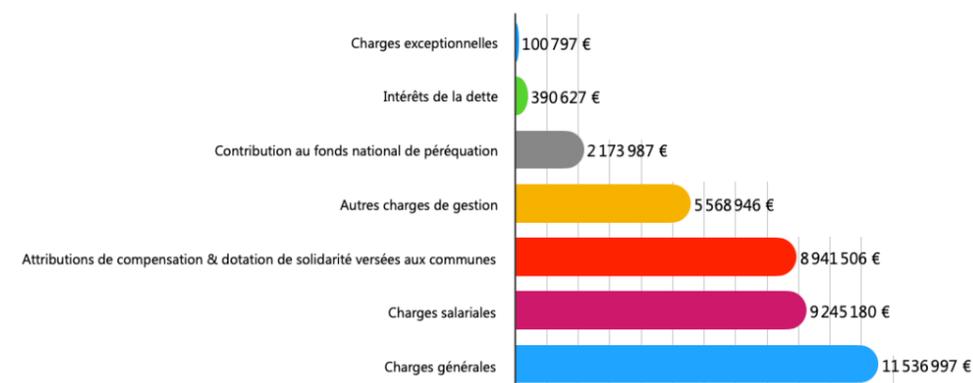
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF brute	3 126 K€	3 211 K€	2 397 K€	2 253 K€	1 979 K€	3 876 K€	4 054 K€	5 300 K€
CAF nette	1 776 K€	1 103 K€	827 K€	620 K€	550 K€	2 301 K€	2 361 K€	3 576 k€

Une fiscalité en dessous des moyennes nationales

	ARCHE Agglo	Moyenne nationale
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,50 %	1,69 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,85 %	5,07 %
Contribution foncière des entreprises	24,23 %	26,27 %

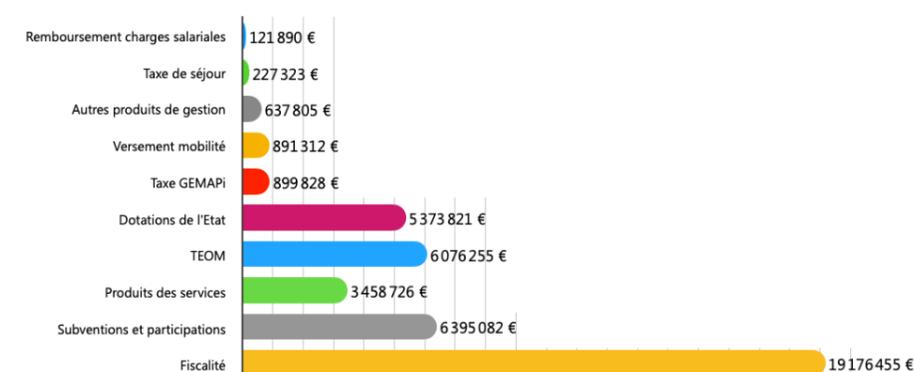
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

TOUS BUDGETS CONFONDUS HORS EAU & ASSAINISSEMENT (SOURCE : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021)



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

TOUS BUDGETS CONFONDUS HORS EAU & ASSAINISSEMENT (SOURCE : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021)



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES À RÉALISER



COMMUNICATION

La communication joue un rôle de plus en plus important car elle valorise les politiques publiques, les compétences et les actions mises en œuvre par la collectivité. Trois cibles prioritaires sont à atteindre : élus communautaires et communaux, agents ARCHE Agglo et communaux, les habitants du territoire. Elle doit également assumer un rôle fédérateur afin de renforcer le bloc local (Agglo-communes).

Dans ce cadre, la direction de la Communication est à l'écoute des élus, des directions, des services de l'Agglo et des 41 communes afin de construire des actions de communication pertinentes.

Pour ce faire, plusieurs objectifs clairs sont fixés :

- accroître la connaissance d'ARCHE Agglo et développer le sentiment d'appartenance au territoire
- assumer le rôle centralisateur/fédérateur d'ARCHE Agglo
- asseoir l'identité territoriale et développer la visibilité ARCHE Agglo
- mettre en lumière les compétences de l'Agglo et son rôle dans le quotidien des administrés
- valoriser les événements mis en place par ARCHE Agglo et les événements partenaires
- valoriser les richesses du territoire : humains, savoir-faire, entreprises, patrimoine, naturels...
- garantir un équilibre territorial des sujets communiqués (maillage du territoire)

Grâce à son expertise, la direction de la Communication doit guider les directions et services afin de proposer les outils de communication les plus adaptés selon les projets.

Différents outils permettent d'atteindre ces objectifs :

- relations presse : conférence, communiqué, dossier, visite...
- papier/print : magazine communautaire la 41 (FOCUS N°5), flyer, affiche, dépliant, programme, Ah ! le Mag...
- web/numérique : site internet, réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn et YouTube), newsletter externe et interne, vidéo...(FOCUS N°6 ET FOCUS N°7)

Le travail partenarial engagé avec les 41 communes du territoire est à consolider afin d'améliorer les transmissions d'informations.

Objectif : communiquer de la meilleure des manières aux habitants sur les actions communales et communautaires. D'ailleurs depuis 2021, un réseau de « référents communication » a été mis en place afin de mieux échanger entre l'Agglo et les communes.

RÉSEAUX SOCIAUX



2 480 abonnés en avril 2021
3 389 ABONNÉS en décembre 2021



359 abonnés en avril 2021
406 ABONNÉS en décembre 2021



545 abonnés en avril 2021
663 ABONNÉS en décembre 2021



211 ABONNÉS en décembre 2021

PRESSE

3 niveaux de relations presse

- 21 informations presse
- 47 communiqué de presse
- 19 conférences de presse

Plusieurs unes du Journal de Tain Tournon notamment : le Plan Pluriannuel d'Investissement de Champos, la création de l'Ecole Intercommunale de Musique.

AMÉLIORATION DES ÉCHANGES AVEC LES COMMUNES

Mise en place d'un référent communication au sein des communes volontaires

Objectif : échanges privilégiés avec un interlocuteur entre la Direction de la Communication et les communes (34 communes sur 41 ont proposé un référent)

SITE INTERNET

Augmentation du trafic sur l'année 2021 pour le site internet de l'Agglo grâce notamment à la dynamisation de la rubrique « actualités »

- 188 124 pages vues (+ 15% par rapport à 2020)
- 90 719 sessions (+ 14%)
- 61 599 utilisateurs (+ 15%)

LE MAGAZINE COMMUNAUTAIRE « LA 41 »

3 numéros en 2021 distribué dans les boîtes aux lettres des habitants, soit plus de 29 000 exemplaires à chaque numéro. Nouvelle pagination mise en place en 2021 : plus d'article d'actualités, de nouvelles rubriques (Métiers d'Agglo, En clair, En bref...) - (FOCUS N°5)

AH LE MAG ! MAGAZINE

RÉALISÉ EN COLLABORATION AVEC ARDÈCHE HERMITAGE TOURISME

1 numéro sorti à l'aube de la saison estivale visant à valoriser les « pépites » de notre territoire : savoir-faire, activité, portrait, hébergement insolite... Excellent retour des professionnels du tourisme (fierté, sentiment d'appartenance) et des habitants (redécouverte de leur territoire).



PROJET DE TERRITOIRE HORIZON

Création d'une identité graphique propre au Projet de Territoire initiée par l'Agglo : déclinaison sur affiches, flyers, sur les sites internet, réseaux sociaux Plan de communication pour inciter les habitants à participer aux 3 ateliers à l'automne 2021 : Saint-Félicien, Tournon-sur-Rhône et Saint-Donat-sur-l'Herbasse.



COMMANDE PUBLIQUE

La direction Achats/commande publique est un service commun, outil juridique le plus abouti en matière de mutualisation, avec les communes de Tournon-sur-Rhône et Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Ses missions pour le compte des 3 collectivités membres sont :

- Assister et conseiller les directions opérationnelles,
- Gérer les procédures de consultation liées aux marchés publics et autres contrats publics
- Assurer l'adaptation et le suivi de l'exécution des marchés publics et autres contrats,
- Participer à la gestion des contentieux en lien avec les conseils extérieurs,
- Assurer une veille juridique et prospective

Les principes de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures.

Le service ACP d'ARCHE Agglo, en qualité de service support, organise les consultations destinées à la mise en œuvre des projets d'investissements et des dépenses de fonctionnement des services opérationnels.

- Assurer les communications à la Préfecture pour contrôle de légalité ;
- Notifier les contrats et publier les avis d'attribution ;

Dans le suivi et l'exécution des contrats encours

Dans la passation de l'acte d'achats :

- Participer à la définition des besoins à satisfaire avec les services opérationnels
- Construire un retro planning des procédures à l'issue du recensement des marchés à lancer,
- Identifier les regroupements des achats au sein d'une même direction et entre Directions, et organiser les achats transversaux,
- Rédiger les pièces et/ou clauses administratives des contrats ;
- Participer à la rédaction des pièces et/ou clauses techniques des contrats
- Rédiger les délibérations, décisions et arrêtés liés aux procédures de passation ;
- Organiser et piloter les procédures de publicité et de mise en concurrence ;
- Assurer la réception des plis et tenir le registre des dépôts ;
- Contrôler les analyses des candidatures et des offres ;
- Organiser et piloter les auditions, négociations et phases de dialogue avec les candidats ;
- Préparer les commissions et en assurer le secrétariat (commissions d'appel d'offres, jurys de maîtrise d'œuvre, commissions d'ouverture des plis de délégation de service public, etc.) ;
- Préparer les décisions d'attribution prises par l'autorité territoriale (représentant du pouvoir adjudicateur, autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, etc.) ;
- Informer les candidats évincés ;

- Assister les services opérationnelles dans la mise en œuvre des contrats (interprétation des clauses, mises en demeure, litiges, pénalités, etc.)
- Assurer le suivi de l'exécution des marchés publics et autres contrats
- Préparer la conclusion des avenants, marchés complémentaires ou similaires ;
- Rédiger les délibérations, décisions et arrêtés liés à l'exécution (avenants, résiliations, exonérations de pénalités, etc.) ;
- Contrôler et enregistrer les déclarations de sous-traitance ;

Assurer une veille juridique et prospective

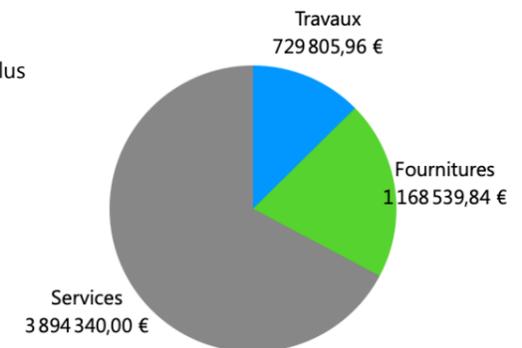
- Analyser les textes et la jurisprudence ;
- Identifier les évolutions majeures et leur impact ;
- Diffuser l'information et former les services opérationnels

En 2021 la direction a ainsi géré pour le compte de l'agglo :

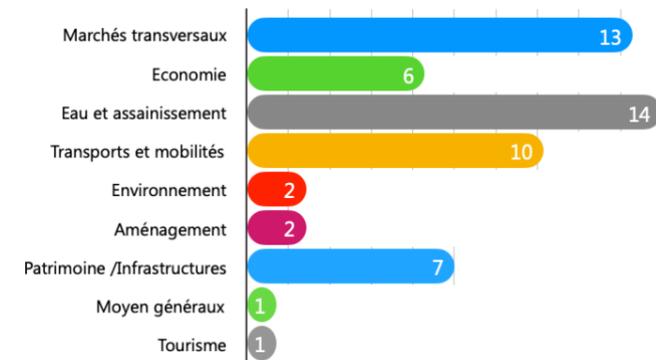
- 32 procédures dématérialisées (procédure adaptées et formalisées avec 56 lots)
- 83 contrats simplifiés conclus
- 59 actes de suivi et d'exécution administrative et financières

DONNÉES CHIFFRÉES QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Montant total HT des marchés conclus en 2021 **4 740 805,96 €** dont



NOMBRE DE PROCÉDURES PAR DOMAINE D'ACTIVITÉS



TYPE DE MARCHÉS



TECHNIQUE

La direction des services techniques a la charge de l'entretien de l'ensemble du patrimoine mobilier, immobilier, et foncier de l'agglomération, à l'exception des outils informatique, sous la responsabilité du service SIG et de l'entretien des zones d'activités, qui est rattaché au service économique. Dans ce cadre il assure le suivi de la conception et le pilotage de la réalisation de l'ensemble des travaux.

Le patrimoine immobilier d'ARCHE Agglo se répartie de la manière suivante :

- Secteur Hermitage-Tournonais : 30 bâtiments,
- Secteur Saint-Félicien : 12 bâtiments,
- Secteur Herbasse : 15 bâtiments
- 15 terrains multisports
- Le Domaine du Lac de Champos

De plus il assure une mission de conseil et d'appui auprès des communes.

La direction des services techniques est composée de 3 services.

Le service gestion du patrimoine et des moyens comporte 3 antennes techniques implantées respectivement sur les communes de Saint-Félicien, Tournon-sur-Rhône et Saint-Donat. Leur mission principale est de veiller au contrôle régulier et à l'entretien courant du parc immobilier et du matériel roulant des différents services. Avec pour objectif la gestion, le suivi et l'entretien des bâtiments et équipements communautaires, tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes, les équipes techniques concourent à l'amélioration des conditions de vie et travail de l'ensemble des agents qui compose ARCHE Agglo. A noter que l'antenne de Saint-Donat a plus particulièrement en charge l'entretien du Domaine du lac de Champos (~ 20 hectares).

Différents programmes de travaux de rénovation ou d'aménagements ont été réalisés en régie par les agents des différentes antennes techniques. Plusieurs actions menées ou acquisitions de matériel ont eu un effet significatif sur les consommations d'énergie et l'environnement, intégrant pleinement le pôle technique dans une démarche environnementale.

Le service soutien technique aux communes a pour mission le conseil et l'accompagnement des communes dans le domaine des travaux de voirie, ouvrages d'art et gestion du domaine public. Un technicien dédié réalise différentes études et assure le suivi des travaux d'entretien ou d'aménagement de la voirie, ou de rénovation de petits ouvrages d'art. En 2021, 20 communes se sont engagées conventionnellement. Dans le cadre de ce partenariat le service a supervisé pour plus de 835 000 € de travaux. Cette action a donné lieu à une facturation de prestations de service d'un montant de près de 49 000 € d'honoraires.

En complément, le service propose également la location de matériel technique avec ou sans chauffeur, complétée d'un agent supplémentaire en cas de nécessité technique avérée. Un camion benne poids lourd 8T ainsi qu'un camion nacelle composent le parc des véhicules à louer. En 2021, 480 heures ont été réalisées sur 15 communes pour un montant total facturé de 14 400 €

Le service travaux a pour missions de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de rénovation. Il représente la collectivité dans le rôle de maître d'ouvrage pour les dossiers d'envergure. Il est basé en centralité du territoire sur le site de Tournon-sur-Rhône.

Les missions du service s'étendent de l'analyse des besoins en aménagement, construction, rénovation, à la réalisation des études de faisabilité des projets de bâtiments et d'espaces publics, puis le suivi des dossiers seuls, ou avec l'appui d'une équipe de maîtrise d'œuvre désignée sur les programmes d'envergure.

En 2021, les dossiers ont porté notamment sur l'aménagement des sous-sols du site de Mercuriol pour la création de bureaux, sur l'aménagement des espaces France Services de Tain et de Saint-Félicien. D'autres programmes ont porté sur le renouvellement ou la rénovation d'équipements techniques ou structurels, notamment pour le gymnase de Saint-Félicien et sur le site administratif de Mauves. L'ensemble de ces opérations représentent un budget de 222 000 €.

LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ



57 sites et équipements
68 véhicules
10 équipements techniques mobiles



Flotte véhicule

68 véhicules
10 équipements mobiles

795 heures de suivi

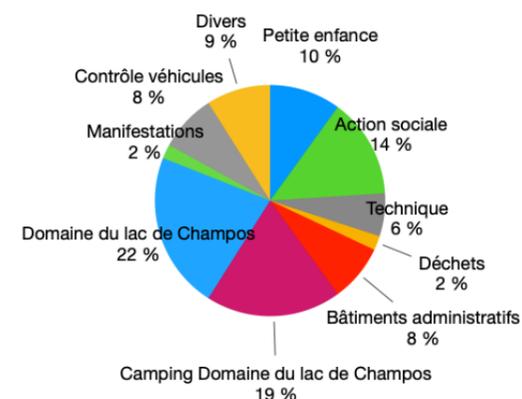
100 000 € pour l'entretien, les locations et le carburant

~ 725 000 kms cumulés parcourus soit 18 fois le tour de la terre



27 000 interventions, 10 463 heures

RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS
PAR SERVICE ET/OU SECTEUR D'ACTIVITÉS



Le pôle porte les actions de développement et d'aménagement de l'agglomération autour de l'habitat, l'urbanisme et le foncier, les transports et la mobilité, l'économie, le tourisme, le développement local et les politiques contractuelles. C'est en son sein que se dessine l'avenir de notre territoire, et à ce titre il a en charge l'élaboration du projet de territoire. Cette démarche, qui vise à définir les grandes orientations de développement pour les 10 ans à venir et à établir un programme d'actions opérationnelles, a débuté dès l'automne 2020 au lendemain de la mise en place de la nouvelle assemblée.

L'année 2021 a été marquée par :

- **La démarche de projet de territoire** avec une volonté de concertation affirmée avec les acteurs du territoire et la création du conseil de développement.
- **Le soutien aux communes** sur le volet aménagement avec les conventions de revitalisation, le contrat de relance et transition écologique
- En matière **d'urbanisme**, les instructions ont atteint un plafond jamais franchi depuis la création du service.
- En matière de **mobilité**, l'Agglo a débuté son soutien au développement du vélo à assistance électrique.
- Pour **l'habitat**, avec la mise en place d'une nouvelle aide en lien avec le Plan Climat et la création du service public de performance énergétique dans l'habitat (SPPEH).
- En matière de **développement touristique**, l'année a été encore légèrement marquée par le confinement de printemps et un mois de juillet pluvieux. L'office de tourisme a poursuivi sa campagne de proximité, et a débuté une démarche d'accueil, de diffusion et d'information touristique. Pour le lac de Champos, c'est l'année du retour à l'équilibre et l'agglomération poursuit sa démarche Sport Nature.
- En matière **économique** la fin du Fond d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce n'a pas été de nature à remettre en cause la politique volontariste d'ARCHE Agglo en matière de soutien de l'économie de proximité, bien au contraire.

Au quotidien, les actions du pôle

Habitat

- Aide la rénovation du logement,
- Aide la production de logements sociaux,
- La rénovation et la revitalisation urbaine en centralité (OPAH-RU de Tain l'Hermitage et Tournon-sur-Rhône) et sur les pôles d'équilibres (Saint-Féli-

cien et Saint-Donat)

- La politique d'accueil des Gens du voyage.

Urbanisme

- Instruction des actes pour le compte de 36 communes ;
- Accompagnement dans la révision de leurs documents d'urbanisme.

Transports et mobilité

- Transport scolaire de 3 000 élèves ;
- La ligne 11 inter-urbaine entre Tournon et Saint-Félicien ;
- Le circuit urbain du Bus en centralité,
- le développement des modes doux

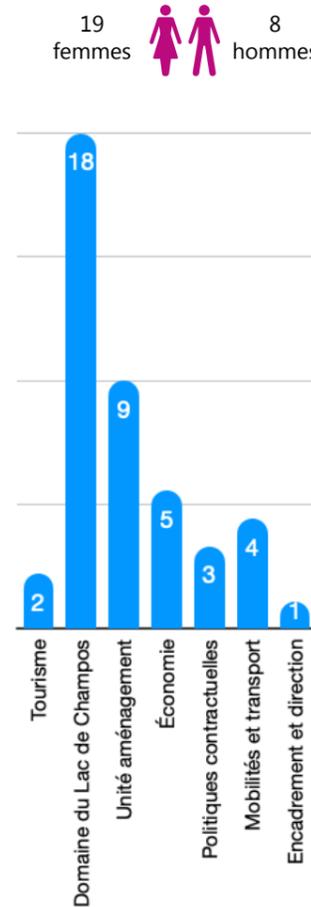
Économie

- Gestion et entretien de 23 zones d'activités ;
- espaces entreprises de Tournon et Saint-Félicien ;
- aides à l'investissement des petites entreprises et aides à l'immobilier
- économie de proximité (digital...)
- Le tourisme
- le soutien à la Société Publique Locale Ardèche Hermitage Tourisme
- Domaine du Lac de Champos ;
- Infrastructures touristiques autour du Sport Nature, des vélo-routes, voies vertes et les gares du Train de l'Ardèche.

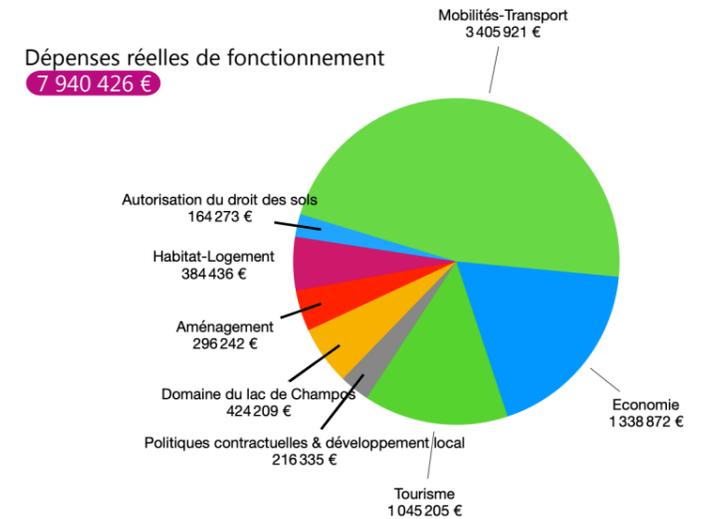
Développement local et rural

- Le projet de territoire
- Gestion du programme européen LEADER Drôme des Collines;
- La politique contractuelle (Contrat de Relance et Transition Ecologique – CRTE)

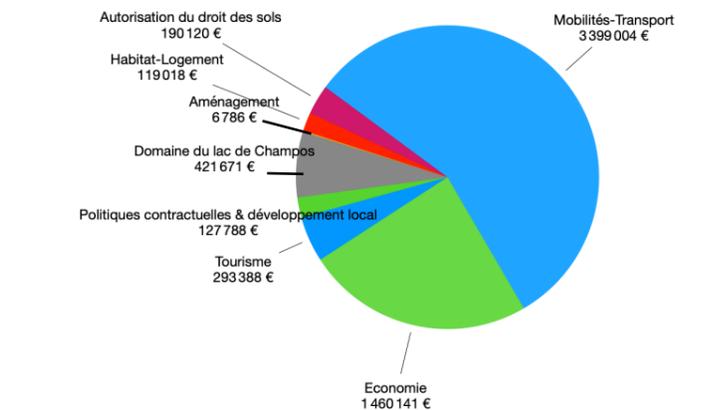
LES EFFECTIFS DU PÔLE



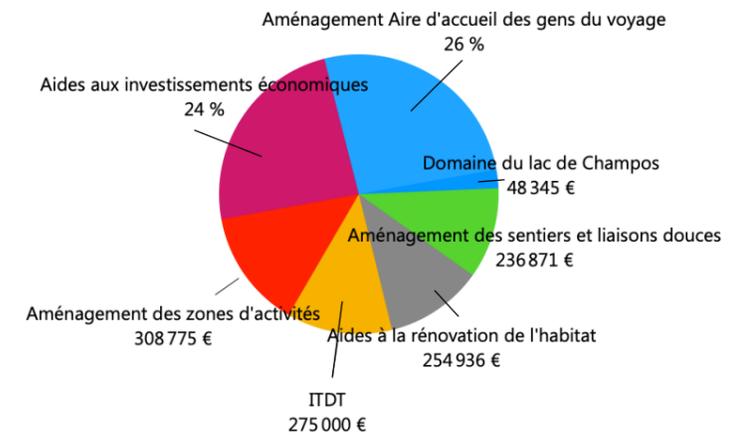
LE BUDGET DU PÔLE - SOURCE CA 2021



Recettes réelles de fonctionnement 6 065 287 €



Montant d'investissement 2 250 376 €



PROJET DE TERRITOIRE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Le projet de territoire a pour objectif de donner le sens et du sens à l'action publique menée sur le territoire d'ARCHE Agglomération. Il porte sur toutes les problématiques du territoire relevant des compétences des communes et de la communauté d'agglomération ARCHE Agglo mais également de l'Etat, de la Région et du Département dont les politiques concernent notre territoire. C'est notamment le cas en matière de mobilité, d'éducation, de formation ou encore d'action sociale. C'est un projet global de développement. Il aborde tous les domaines qui concernent la vie des habitants, des entreprises, de tous les acteurs qui y résident ou y travaillent : l'environnement, l'économie, les services à la population, l'agriculture, le tourisme, l'habitat, la culture, les loisirs... C'est avant tout un document politique et fédérateur : un document de référence pour les élus, les agents des communes et de l'agglomération et les habitants du territoire. ARCHE Agglo prend part à de nombreux programmes et appels à projets destinés à expérimenter et innover sur son territoire, dans l'objectif constant de contribuer à développer son attractivité.

Dans le cadre du projet de territoire, et de l'harmonisation des politiques publiques,

l'agglomération a à cœur d'inscrire ses projets dans l'ensemble des politiques publiques pour permettre de lever des fonds ou répondre à des appels à projet qui seront en lien avec le projet de territoire en cours d'élaboration.

Le **Projet de territoire (FOCUS N°8)** s'est engagé avec un premier temps de rencontre avec les élus communaux en mars 2021 et une volonté du Président de sensibiliser les communes à la démarche du projet de territoire et d'associer pleinement les 41 communes du territoire.

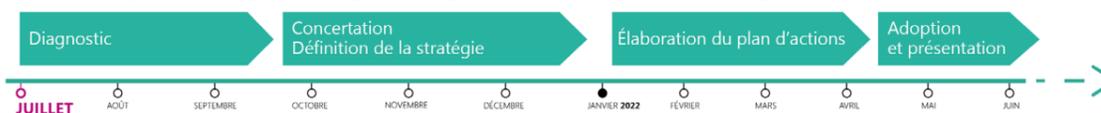
En septembre 2021, ARCHE Agglo a confié une mission d'assistance au Cabinet Consortium Consultants pour l'accompagner dans la phase de concertation conduite à travers les « ateliers HORIZON » qui ont permis aux acteurs, citoyens, élus de s'exprimer sur les faiblesses et atouts de ce territoire, puis des temps de séminaires ont permis de se projeter sur les 15 à 20 prochaines années.

Un diagnostic de territoire et la charte de territoire sont accessibles sur le site internet ARCHE Agglo.

Puis, viendra le temps d'animer et faire vivre les orientations et les actions prises par l'ensemble des élus du territoire...



ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE



- **LEADER : programme 2017 à 2023** de 3 ECPI ARCHE Agglo, Valence Romans Agglomération et Porte de Drôme Ardèche.
- **Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Petite Ville de Demain (PVD) :**
 - 1 opération de revitalisation des territoires – Tain / Tournon / Saint-Félicien – **février 2021**
 - 2 communes petite ville de demain – Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Tournon-sur-Rhône - **décembre 2021**
- Un contrat de relance et de transition écologique avec les communes et les services de l'Etat : 110 opérations communales recensées et 40 projets de l'agglomération identifiés - **août 2021**
- Une volonté marquée d'associer le plus grand nombre dans le devenir de notre territoire avec la création d'un Conseil de développement (**FOCUS N°9**)

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

L’instruction des dossiers est gérée en partie ou totalement par le service mutualisé d’instruction du droit des sols d’ARCHE Agglo pour le compte de 36 communes (convention (2021-2023)).

L’année 2021 est une année record en matière de dossiers, le service a traité 1 556 dossiers soit l’équivalent de 2 mois d’instruction supplémentaires.

En 2021, l’objectif était de maintenir le niveau de service et de renforcer la proximité avec les communes.

Cette surcharge de dossiers a été un frein pour renforcer la proximité avec les communes. Par ailleurs, le service s’est retrouvé en sous-effectif durant plusieurs mois pointant la nécessité de renforcer l’équipe.

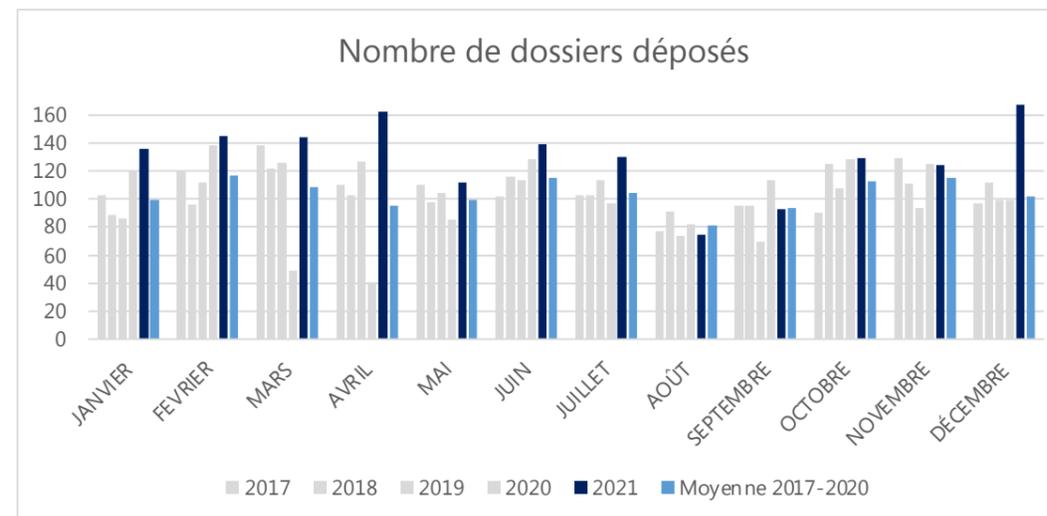
Actions mises en place

- Outil de veille sur le nombre de dossier en cours d’instruction
- Outil de suivi des causes de refus
- Mise en place de la dématérialisation des dépôts pour le compte de l’ensemble des communes sous convention

Orientations 2022

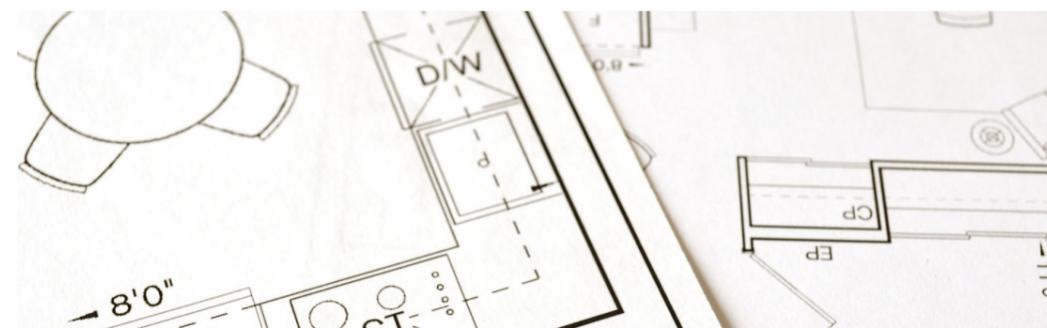
- Stabiliser le service
- Déployer pleinement le projet de service
- Lancer les permanences dans les communes

AUTORISATIONS D’URBANISME TRAITÉES



ACCORDS TACITES

	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	CUMUL AN
2016	41	50	37	41	49	51	54	38	35	45	66	55	562
2017	103	120	138	110	110	102	103	77	95	90	129	97	1274
2018	89	96	122	103	98	116	103	91	95	125	111	112	1261
2019	86	112	126	127	104	113	113	74	70	108	94	99	1226
2020	120	138	49	41	85	128	97	82	113	128	125	99	1205
2021	136	145	144	162	112	139	130	75	93	129	124	167	1556



TRANSPORT ET MOBILITÉS

Sur le territoire d'ARCHE Agglo, l'offre de transport en commun en 2021 se compose :

- 1 ligne de bus urbain (LE BUS ligne 1) reliant Tain L'Hermitage à Tournon-sur-Rhône
- 1 ligne non urbaine ARCHE Agglo (ligne 11) reliant Saint-Félicien à Tournon-sur-Rhône, prolongée jusqu'à Lalouvesc durant l'été
- 8 lignes régulières régionales (3 côté Ardèche, 5 côté Drôme)
- Environ 170 circuits scolaires (le circuit représente un trajet, soit 2 circuits pour un aller-retour quotidien), dont une partie gérée par la Région dans le cadre d'une délégation de compétences. Environ 800 élèves sont pris en charge par des lignes régionales, et 2200 élèves pris en charge par des lignes ARCHE Agglo.
- 4 navettes marchés, transport à la demande (FOCUS N°10).

Lignes régulières

- LE BUS : Une moyenne d'environ 1 300 voyages mensuels sur la ligne 1 du réseau LE BUS. Le réseau a subi durant cette année encore les impacts de la crise sanitaire (réduction de l'offre de transport, fréquentation réduite...).
- de septembre 2020 à juin 2021, 2 506 voyages "100% sur ARCHE Agglo" ont été réalisés sur les lignes Région (et donc facturés), contre 1 289 voyages en 2019-2020 (dont près de 6 mois non concernés, le réseau étant gratuit à cause de la crise sanitaire).

Transport scolaire

- tout au long de l'année : 85 trajets contrôlés, minimum 1 fois par semaine présence en gare routière, présence régulière le soir au départ des services (octroi ou quai Farconnet, Saint-Donat-sur-l'Herbasse)
- contact quotidien avec les sociétés d'exploitation et de transports
- bilan mensuel envoyé à chaque transporteur : circuits observés, explications/mesures sur les dysfonctionnements
- suivi des familles : courriers personnalisés, informations globales par mail...
- accompagnement des communes : dossier de création d'arrêt ou de services, déviation et gestion des travaux...

Modes d'aux

- 12 réservations de location VAE sur la première année (lancement de l'opération en juin 2021), pour des durées de location essentiellement sur 3 mois (les durées de 1 mois et 2 mois sont proposées également) (FOCUS N°11)
- Près de 80 subventions attribuées pour l'aide à l'achat de VAE sur la première année (lancement de l'opération en juin 2021) (FOCUS N°11)
- Élaboration d'un schéma directeur cyclable d'agglomération dès l'automne 2020 : enquête publique en ligne, ateliers de concertation avec les partenaires institutionnels (élus) et avec les citoyens...
- Opérations de promotion du vélo : présence sur les marchés afin de promouvoir les offres sur la mobilité cyclable proposées par ARCHE Agglo (juin 2021) - Saint-Donat / Chanos-Curson / Tournon-sur-Rhône / Saint-Félicien / Tain / La-Roche-de-Glun / Vion

0,80 €

UN PRIX UNIQUE FIXÉ POUR LES DÉPLACEMENTS EN BUS À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE

UN TERRITOIRE IRRIGUÉ PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

- 170 lignes de transport scolaires
- 9 lignes de transport interurbains
- 2 lignes de transport urbain
- 4 lignes de transport à la demande



HABITAT ET FONCIER

En matière d'habitat et foncier, l'année 2021 voit la poursuite des deux dispositifs de rénovation de l'habitat (PIG et OPAH-RU) qui permettent de rendre lisibles, cohérentes et efficaces les aides à la rénovation de logement. En 2021, l'accompagnement de l'agglomération auprès des propriétaires s'est renforcé avec la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) et la création d'une aide spécifique pour les ménages non modestes en cohérence avec le PCAET.

Données chiffrées :

- En 2021, ARCHE Agglo a versé 222 436 € d'aides correspondant à la rénovation de 37 logements.
- Le service a répondu à 583 contacts liés à la rénovation du logement
- 216 propriétaires accompagnés (22 en secteur OPAH-RU et 194 en secteur PIG)
- 99 personnes reçues dans les 151 permanences
- L'Agglo a versé 58 500 € pour la production de 10 logements sociaux

Les actions mises en place :

- Une convention signée avec le Département de l'Ardèche pour la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)
- Poursuite des permanences sur 4 secteurs : Saint-Félicien, Tournon-sur-Rhône, Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Mercuriol-Veunes
- Ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage à Tournon-sur-Rhône
- Création de la Semaine de la rénovation du 4 au 9 octobre

Les orientations 2022 :

- Mettre en œuvre la réforme de la demande et des attributions des logements sociaux
- Accompagner les bailleurs sociaux pour encourager la production de logements sur le territoire
- Mise en place d'une aide à la rénovation des façades en OPAH-RU



583 CONTACTS AVEC DES PARTICULIERS
soit + **3,8 %** par rapport à 2020

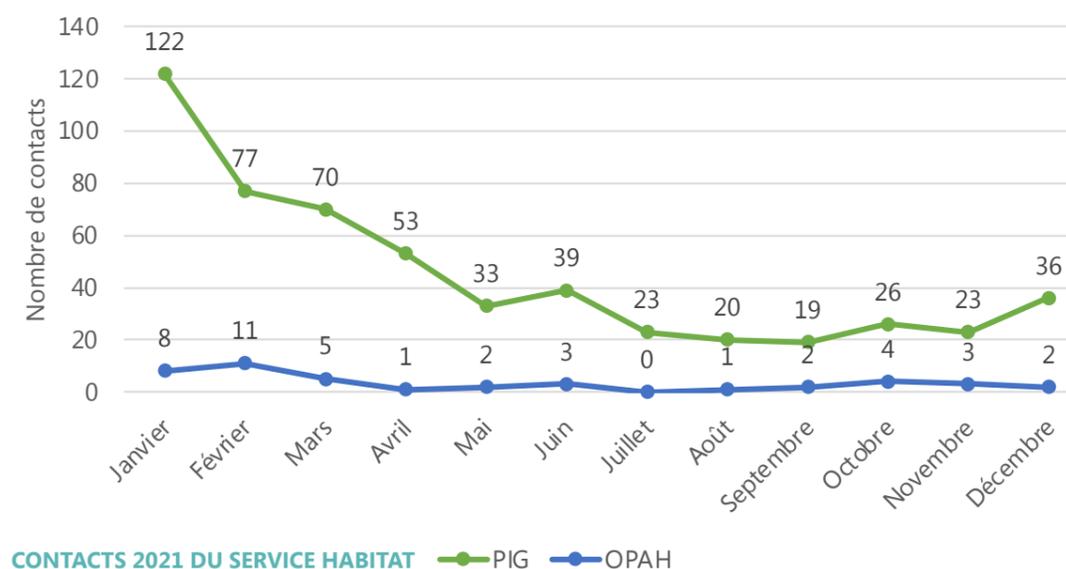


151 PERMANENCES TENUES

- 📍 Saint-Félicien
- 📍 Tournon-sur-Rhône
- 📍 Saint-Donat-sur-l'H.
- 📍 Mercuriol-Veunes



ÉVÈNEMENT CLÉ DE L'ANNÉE 2021
La semaine de la rénovation



TOURISME

Avec 10 730 lits touristiques marchands et 1 023 669 nuitées touristiques comptabilisées pour l'année 2021 (soit une progression de 6.6 %), le tourisme constitue un véritable atout pour notre territoire.

En étroite collaboration avec Ardèche Hermitage Tourisme, nous avons l'ambition de positionner ARCHE Agglo comme un territoire d'excellence sport-nature. En effet, le « slow tourisme » est la nouvelle tendance en terme de voyage, les touristes aspirent à une volonté de voyager « plus responsable ». C'est pourquoi, un touriste aujourd'hui peut venir d'un autre pays, d'une autre région mais également de la commune voisine. Il privilégie le moins de déplacements possibles, en choisissant au maximum des destinations accessibles sans voitures pour apprécier un autre rythme de voyage. Sur le territoire d'Ardèche Hermitage, on observe la plupart du temps, une envie d'immersion dans la nature, de découvertes gastronomiques authentiques et d'expériences originales. Le territoire permet une découverte multimodale de ses atouts riches et variés par : le train, le bus, le vélo, le VAE, le bateau ou encore simplement à pied sur les nombreux sentiers proposés. Une « douceur de vivre » authentique et la promesse de vivre de nombreux plaisirs partagés.

Les actions 2021

- Suivi des actions du schéma de développement touristique
- Sport-Nature : définition d'une stratégie et élaboration du plan d'actions.

Hébergements

- Accompagnement des hébergeurs pour la collecte de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire. Les recettes de taxe de séjour s'élèvent à 224 548.09 € : montant entièrement reversé à l'Office de Tourisme Ardèche Hermitage pour le développement touristique du territoire
- La mise en service de la plateforme de dématérialisation des Cerfa : DECLALOC avec 10 communes conventionnées

Office de Tourisme

- Prolongement de la convention d'objectifs pour 1 an avec la SPL Ardèche Hermitage afin d'intégrer le futur contrat dans les orientations du projet de territoire
- Pour l'office de tourisme : une étude satisfaction clientèle ayant pour but de mieux cibler les touristes qui viennent sur le territoire ; lancement d'un Schéma d'Accueil, de Diffusion et d'Information Touristique ; poursuite des campagnes promotionnelles à grande visibilité sur des centres urbains tels que Lyon, Grenoble, Saint-Etienne... (FOCUS N°12)

Domaine du lac de Champos

- Gestion du Domaine du Lac de Champos à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (FOCUS N°13).
- Définition d'un Plan Pluriannuel d'investissement pour Champos 2025 et la mise en place d'une charte de développement vertueux du domaine du Lac de Champos

Itinérance

- Aménagements du Sentier d'interprétation de Vaudevant (FOCUS N°14)
- Concept oenotouristique digital en partenariat avec Rhône Crussol (création d'un sentier par appellation sur les 2 territoires)
- La 1^{ère} phase de travaux pour la réalisation de la Voie douce entre la Viarhona et le Train de l'Ardèche a été réalisée en réaménageant la digue du Doux à Saint-Jean de Muzols (FOCUS N°15)
- Projets de liaison douce : avancée des études et réflexions sur le projet de liaison entre Glun et Chateaubourg



720 kilomètres
de sentiers
de randonnée entretenus



19,5 kilomètres
de véloroute et voie verte



136 000 €
produit de la taxe de séjour



750 000 €
soutien à l'office de tourisme dont
225 000 € de taxe de séjour



4,40 €
panier moyen par véhicule (hors
prix d'entrée) au Domaine du lac de
Champos malgré 21 jours de pluie
comptabilisés en juillet 2021

Domaine du lac de Champos



ÉCONOMIE

Depuis sa création, ARCHE Agglo mène une politique d'accompagnement des acteurs économiques notamment vers les petites entreprises. L'année 2021 n'a pas dérogé à la règle et l'accompagnement des acteurs de l'économie de proximité s'est poursuivi. Le bilan du FISAC atteste de la pertinence de cette politique volontariste d'ARCHE Agglo et de son impact sur le territoire.

De plus, des dossiers importants ont pu voir le jour comme l'installation de l'entreprise Vuitton à Charmes-sur-l'Herbasse et le pôle de santé au sud de Tournon-sur-Rhône.

Ce dynamisme prouve qu'ARCHE Agglo est un territoire attractif bénéficiant d'un tissu d'entreprises volontaires et bien ancrées localement.

Malgré la crise sanitaire, les entreprises sont restées actives et ARCHE Agglo a accompagné leurs activités par différentes actions :

- visites au sein des entreprises pour faire le point sur les besoins,
- promotion des actions des commerçants pendant les confinements,
- accompagnements financiers...
- lancement des Boutiques tests à Saint-Félicien et Saint-Donat-sur-l'Herbasse
- lancement d'une cartographie dynamique des TPE (**FOCUS N°16**)

L'année 2021 a été la dernière année de programmation du Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce. Une aide financière de 302 633 € a été accordée par l'État à la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo pour le financement d'une opération collective en milieu rural sur son territoire (dont 62 633 € pour le fonctionnement et 240 000 € pour l'investissement). Onze actions du programme initial ont été ainsi co-financées par la subvention FISAC (**FOCUS N°17**).

L'emploi représente le deuxième volet de l'intervention d'ARCHE Agglo en matière de développement économique. L'année 2021 a vu la tenue du traditionnel Forum de l'Emploi et pour la première fois cette année l'organisation du Forum des Métiers et de la Formation.

Forum des Métiers et des Formations le jeudi 10 mars à l'Espace Rochegude à Tain l'Hermitage. Il s'agissait de mettre en lien les établissements scolaires, les entreprises et les formations afin de présenter aux jeunes, et moins jeunes, les possibilités sur notre territoire.

- 75 exposants Métiers et Formations
- 750 collégiens
- 250 visiteurs grand public

14^{ème} forum de l'Emploi le mardi 22 mars à Mauves : forum de recrutements permettant de mettre en relation des entreprises qui recrutent et des demandeurs d'emplois. Tous types de poste y sont proposés, du CDD saisonnier au CDI.

- 68 exposants dont 36 entreprises
- 450 visiteurs
- 159 entretiens réalisés sur place + 49 rdv fixés ultérieurement



50
ENTREPRISES VISITÉES



94
DEMANDES DE LOCAUX



ZONES D'ACTIVITÉS

ARCHE Agglo assure la gestion, l'entretien et la valorisation de 23 zones d'activités



AIDES DE FINANCEMENT

ARCHE Agglo soutient directement le développement des entreprises

AIDE
IMMOBILIER
D'ENTRE-
PRISES



1
DOSSIER
DÉPOSÉ



9 091 €
AIDES
ARCHE Agglo



720 000 €
MONTANT DES INVES-
TISSEMENTS GÉNÉRÉS

AIDE
TPE



46
DOSSIERS
DÉPOSÉS



462 789 €
AIDES
ARCHE Agglo



3 528 920 €
MONTANT DES INVES-
TISSEMENTS GÉNÉRÉS

PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

ARCHE Agglo soutient les partenaires économiques permettant d'accompagner l'entreprise à chaque étape :

- Mission locale Nord Ardèche et Drôme des Collines Royans Vercors : 82 000 €
- ADIE : convention de partenariat – subvention de 3 000 €
- Initiactive 2607 : convention de partenariat – subvention de 25 000 €
- REDA : adhésion au réseau – cotisation de 1 525 €
- VILESTA : convention de partenariat – subvention de 3 000 €

Face aux enjeux majeurs des transitions et de l'adaptation au changement climatique, le pôle environnement se mobilise pour accompagner les acteurs locaux et innover sur un territoire riche et varié.

Fort d'équipes d'exploitation compétentes et engagées (rivières, déchets) et d'une ingénierie reconnue par les partenaires locaux et régionaux, ce pôle constitue une base dans la transversalité souhaitée au sein des services de l'agglomération. Le Plan Climat est identifié comme « fil conducteur » du projet politique, les services du pôle environnement ont pour objectifs de soutenir les services dans son application et de vulgariser le programme d'actions pour l'ensemble de la population du territoire.

Les enjeux autour de l'harmonisation du service public sur la globalité du territoire et l'intégration de nouvelles compétences au sein du pôle environnement ont nécessité l'engagement d'états des lieux et de diagnostics à présent terminés. La traduction de ces éléments dans des plans d'actions validés politiquement, techniquement et financièrement a occupé plusieurs services sur l'année 2021.

Cette étape permet aujourd'hui à ARCHE Agglo d'avoir une vision éclairée et prospective sur la mise en œuvre du Plan climat, l'engagement dans un Plan Alimentaire Inter Territorial avec la Communauté de Commune Rhône Crussol, la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri et la gestion des zones humides.

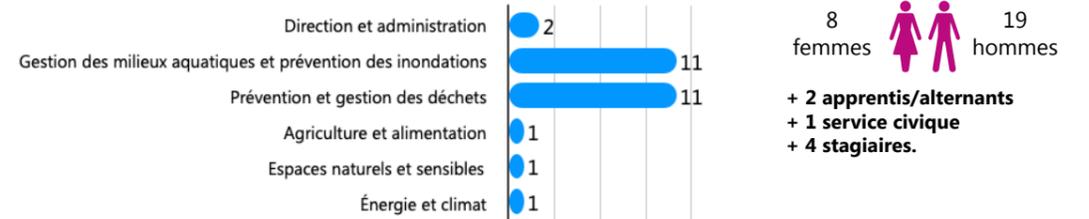
Le pôle Environnement doit également faire une veille permanente sur les évolutions techniques et réglementaires sur les enjeux autour de la gestion des déchets, de la prévention du risque inondation, et de la transition énergétique. Ces éléments sont partagés avec les communes, les services de l'Agglo et intégrés au plan de charge de l'année 2022 par anticipation. Ce schéma permet de se structurer et se former tant d'un point de vue politique que technique et de mobiliser des financements via des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt d'envergure régionale et nationale.

Conscient des enjeux financiers liés à 2 taxes majeurs auprès des ménages et acteurs du territoire, ARCHE Agglo informe et sensibilise sur les actions engagées sur la gestion des déchets (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM) et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

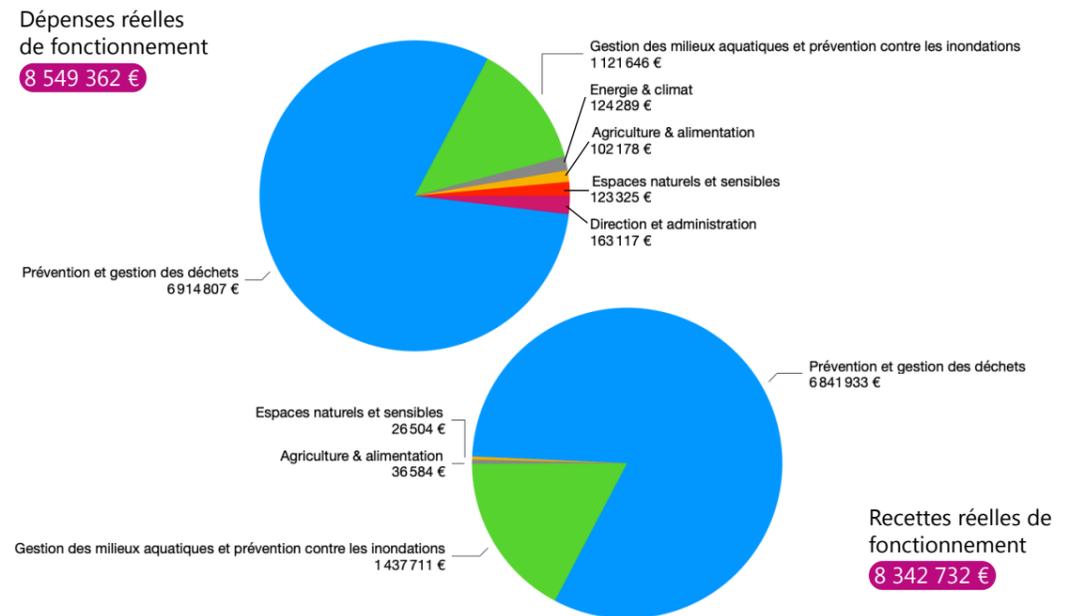
Activité majeur du pôle, partagée avec un enthousiasme croissant par les bénéficiaires et toujours soutenue âprement par les élus de l'agglomération, la sensibilisation auprès des scolaires était encore à l'honneur cette année 2021 (**FOCUS N°18**). Plus de 130 classes ont pu bénéficier de campagnes pédagogiques sur les thèmes de l'alimentation et de l'agriculture, des rivières, des milieux et espaces naturels, de la transition écologique et énergétique et enfin la prévention des déchets et du gaspillage alimentaire. Les premières passerelles ont été posées entre l'Environnement et l'Education à l'Art et à la Culture pour le plaisir des grands et des petits... À poursuivre !



LES EFFECTIFS



LE BUDGET DU PÔLE - SOURCE CA 2021



GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA) ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (PI)

Après un travail d'harmonisation des « documents cadres » pour la gestion et l'entretien des boisements de berges en 2020, l'équipe rivières développe à présent son programme de travaux et continue à restaurer les cours d'eau fortement impactés par l'épisode neigeux de 2019.

ARCHE Agglo s'est positionné sur l'appel à projet « Marathon de la Biodiversité » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et a été retenu pour créer un réseau de haies et de mares. Un travail collaboratif avec les propriétaires fonciers (agriculteurs, communes) a permis de planter les premières haies et de creuser les premières mares. Le suivi d'indicateurs de biodiversité est engagé avec les partenaires techniques d'ARCHE Agglo.

La priorisation des projets de gestion des inondations permet de concentrer l'action du service sur le projet de gestion des inondations de la Veune et de la Bouterne. L'engagement des marchés de maitrises d'œuvre et les acquisitions foncières se sont poursuivies tout au long de l'année.

L'entretien des cours d'eau et des boisements des berges est la préoccupation quotidienne de l'équipe rivières. Elle intervient sur une zone géographique limitée aux bassins versant de la Veune, de la Bouterne du Torras et des petits affluents du Rhône (rive droite et rive gauche). Les bassins versant du Doux et de l'Herbasse sont eux placés sous la responsabilité de syndicats intercommunaux dont est membre ARCHE Agglo.

Son action s'inscrit dans un document établi en 2020, le programme pluriannuel d'entretien, et sur un linéaire de cours d'eau dont la liste a été fixée par délibération en 2020. En 2021 se sont 34 km de cours d'eau qui ont été entretenus et 8 km restaurés. En fonction des enjeux sectoriels les programmes d'entretien ont vocation à répondre à des objectifs de préservation du milieu naturel, de valorisation des espaces aquatiques, d'assurer la continuité écologique (réparation de la passe à poissons confluence Veune-Isère) et de protection des biens et des personnes (favoriser l'écoulement et/ou en préserver les zones de débordement).

Le « marathon de la biodiversité » est un dispositif initié par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui vise à financer la création et la restauration de haies et de mares. Celles-ci jouent des rôles indispensables et bénéfiques, dans la création ou le renforcement des corridors écologiques. Leur présence renforce les habitats d'espèces et s'accompagne de nombreux bénéfices comme la lutte contre l'érosion des terres agricoles, le rafraîchissement des cultures,

la lutte contre l'évapotranspiration des végétaux, la protection de la qualité de l'eau, l'amélioration du cadre de vie et des paysages... En 2021 3 mares ont été créées et 3 km de haies ont été plantées.

Cette action spécifique est complétée par la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides. L'objectif est de pouvoir disposer d'un inventaire précis de ces zones sur notre territoire, d'en mesurer les intérêts spécifiques, les pressions qu'elles subissent et ainsi de mettre en place une politique d'acquisition et/ou de préservation.

En matière de protection des biens et des personnes, l'année 2021 a été principalement marquée par :

- l'aboutissement du dossier technique et administratif du projet de protection contre les crues de la Veune et du Merdarioux. Durant l'année 2022 se déroulera l'enquête publique et les procédures de passation des marchés de travaux.
- la réparation de la digue du Rhône de Tain.



Plantation de haies



Création de mares

Le marathon de la biodiversité



Avant



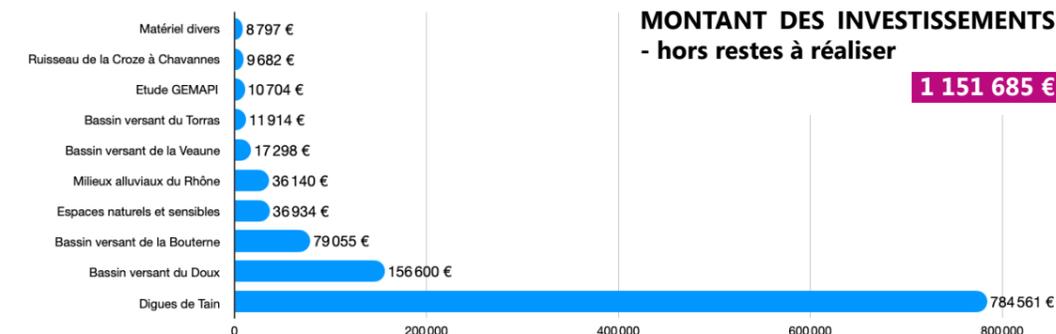
Après

Intervention de l'équipe rivières – gestion des embacles



Travaux de réfection des digues du Rhône à Tain

3 km de digue et berges maçonnées (arrachage de la végétation, reprise des joints béton, comblement des vides...)



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Les programmes d'actions du PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial) et TEPOS (Territoire à Energie Positive), ont été adoptés fin 2020 / début 2021. Les premières actions ont été lancées, avec une priorisation sur les « actions phares » identifiées dans la stratégie du plan climat. En 2021, les services partenaires ont été très impliqués pour l'instauration de plusieurs aides à destination des habitants. De plus, le travail initié sur le plan de solarisation s'est poursuivi. Le partenariat avec la Communauté de Communes Rhône-Crussol s'est intensifié, notamment avec le suivi de la brigade de jeunes en services civiques, qui étaient mutualisés sur les deux territoires.

Les actions de sensibilisation auprès des scolaires au sein des écoles et du grand public (défis familles) sont fédératrices et bien accueillies par les bénéficiaires.

L'année 2021 a débuté avec l'approbation par le conseil communautaire du plan climat. L'action du service s'est donc inscrite dans le déploiement de ce plan et du programme TEPOS (Territoire à Energie Positive) élaboré en partenariat avec la Communauté de Communes Rhône-Crussol

- Bilan des consommations d'énergie des bâtiments sur l'année 2020
- Lancement d'une étude de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale : recrutement d'un bureau d'études, et d'un apprenti, réalisation du diagnostic
- Défis familles : bilan de la première édition et lancement de la seconde édition, sur les thématiques déchets, alimentation, énergie et eau
- Sensibilisation à la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire, avec une brigade de 4 services civiques, en lien avec Uniscités 26 07
- Réalisation d'une étude sur les potentiels de développement photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, par la chambre d'agriculture de l'Ardèche, dans le cadre du C2T2A (contrat territorial de transition agricole et alimentaire) du département de l'Ardèche.
- Réalisation d'une étude sur l'utilisation et la perception du chauffage au bois, en vue de mettre en place une aide financière pour le renouvellement des anciens appareils indépendants de chauffage au bois non performants
- Mise en place d'une aide à l'acquisition de VAE (cf. mobilité)
- Mise en place d'une aide pour la rénovation énergétique très performante, en lien avec le guichet unique habitat, à destination des ménages aux revenus intermédiaires (plafond ANAH + 20 %)
- Finalisation de la liste des projets d'installation photovoltaïques avec les communes, pour le plan de solarisation
- Lancement de la campagne pédagogique sur la thématique énergie climat, avec dix classes participantes
- Organisation d'animations à destinations du grand public, sur la thématique du chauffage au bois et des énergies renouvelables
- Communication sur les éco-gestes, à travers des « mercredi c'est défi » relayés sur les réseaux sociaux et le site internet
- Rencontre des référents communaux du plan climat, sur la thématique de l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité
- Signature d'une charte d'engagement réciproque entre ARCHE Agglo et les communes, autour des actions du plan climat (FOCUS N°19)



Charte d'engagement réciproque :
25 communes signataires

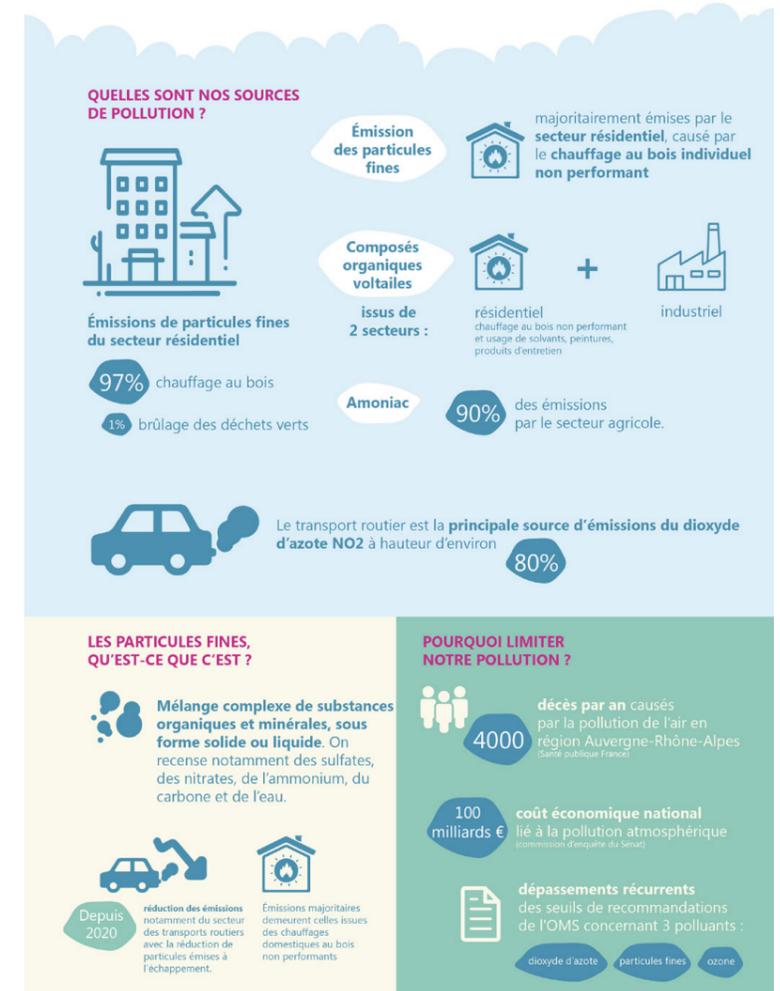


Défi « familles » :
35 familles participantes, malgré une situation sanitaire et l'annulation de certains ateliers en présentiel.



Enquête sur le chauffage au bois
362 réponses dont 235 ménages utilisateurs de chauffage bois

Qualité de l'air sur le territoire ARCHE Agglo



+ d'infos sur
www.archeagglo.fr



AGRICULTURE ET ALIMENTATION

ARCHE Agglo est un territoire à dominante rurale : 40 % de superficie agricole et près de 650 exploitations avec une diversité de productions (arboriculture, viticulture, élevage, maraîchage, grandes cultures) et un bassin de consommation important dans la vallée du Rhône.

Forte de ce contexte, l'Agglo met en œuvre des projets pour favoriser l'agriculture locale et l'alimentation de qualité.

ARCHE Agglo s'attache à **favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles**. En 2021, dans le cadre du règlement d'aide adopté en 2019, ARCHE Agglo a soutenu une installation en élevage bio et une en apiculture et petits fruits rouges.

La valorisation des déchets verts pour un usage agricole s'articule autour de 2 axes :

- Le suivi qualitatif et quantitatif dans le cadre d'un partenariat avec une vingtaine d'agriculteurs pour récupérer le broyat de déchets verts sur les plateformes et déchetterie de l'Agglo, et analyser celui-ci par un laboratoire.
- Approche pour la structuration de la filière, dans le cadre d'une démarche partenariale avec les Chambres d'agriculture pour recenser les besoins des agriculteurs en déchets verts.

La volonté de maintenir et de développer le pastoralisme sur la partie ardéchoise de notre territoire s'est traduite par la signature d'un Plan Pastoral Territorial avec la Communauté de communes du Val d'Ay, la Communauté de communes de Rhône Crussol, Annonay Rhône Agglo, la Communauté de communes Porte de DromArdèche et la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.

L'objectif est de valoriser le pastoralisme d'encourager les conduites d'élevages extensives, le maintien de l'ouverture des milieux et la conciliation des différents usages (randonnées, pastoralisme). Les agriculteurs pourront ensuite bénéficier de financements régionaux dans le cadre du Plan Pastoral.

La stratégie alimentaire validée par le conseil d'agglo en mai 2019 a continué son déploiement.

Accompagnement des communes sur la restauration scolaire : dans la continuité des réunions d'information sur la loi EGALIM réalisées en 2020, ARCHE Agglo continue sa politique d'accompagnement des communes. L'objectif est d'accompagner les communes volontaires pour travailler sur leur approvisionnement (bio, sous signe officiel de qualité) pour anticiper la loi EGALIM dont l'échéance annoncée est pour janvier 2022. Pour 2021, 4 communes ont donc été accompagnées par Agri Bio Drôme (Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Chanos-Curson,

Colombier-le-Vieux, Charmes-sur-l'Herbasse). Des temps collectifs ont été aussi proposés : échanges entre élus, visites de cuisine sur le territoire et aux alentours et formation ouverte à tous sur le thème du plan alimentaire.

Sensibilisation des scolaires (FOCUS N°18) : 2 thématiques ont été proposées aux écoles. La première autour de la question du gaspillage alimentaire et la seconde sur les liens entre agriculture locale, alimentation, et environnement.

Sensibilisation du grand public

Ateliers «du potager à l'assiette» : 4 ateliers jardinage au naturel gratuits sur inscription, de mai à octobre 2021 ont été animés par Jardin'envie.

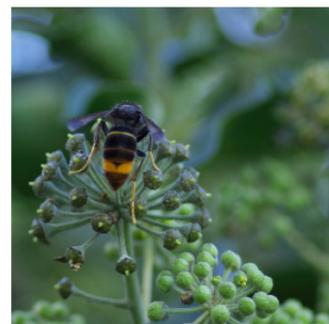
Défi « Foyers à alimentation Positive » : en partenariat avec la Communauté de communes de Rhône Crussol, 8 familles réparties sur les deux territoires ont relevé le défi « foyer à alimentation positive ». Six temps d'animation sont prévus sur 6 mois d'accompagnement par AgriBio Ardèche. Les défis ont débuté fin 2021 avec la soirée de lancement en novembre. C'était l'occasion pour les familles de (re)découvrir les différents labels, les différentes marques et de faire la différence entre tous les sigles qui sont utilisés. Chaque famille est répartie avec un panier regroupant plusieurs produits locaux et bio.

Nombre de participants en 2021 : 8 familles



Frelons asiatiques

La convention passée entre ARCHE Agglo et les Sections Apicoles du GDS26 (Groupement de Défense Sanitaire) et le GDSA 07 a permis de financer la destruction de 37 nids pour **3 611,29 €**.



Ambroisie

Coordination des référents communaux, communication et sensibilisation auprès des particuliers, actions de lutte sur les terrains publics et partenariat avec la FREDON AuRA sur les enjeux de milieu agricole.



« Du potager à l'assiette »

22 participants aux ateliers sur la thématique : connaître et soigner son sol, concevoir son jardin potager pour une biodiversité naturelle et cultivée, produire au potager sans pesticide, déguster, préparer le jardin pour l'hiver et produire ses graines.



MILIEUX ET ESPACES NATURELS SENSIBLES

En assurant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion pluriannuels des espaces naturels et sensibles, ARCHE Agglo contribue à préserver et à valoriser les milieux naturels, en concertation avec de multiples partenaires (élus, propriétaires, conservatoires scientifiques, associations naturalistes, représentants du monde agricole, de la chasse et de la pêche, usagers de sports de pleine nature, acteurs du tourisme...).

Le service « milieux et espaces naturels » est également très engagé dans la sensibilisation et l'information du public scolaire et « grand public » via l'organisation d'événements tout au long de l'année (Fête de la Biodiversité, Fête de la Nature, journées naturalistes...).

ENS Gorges du Doux Duzon Daronne (3D)

10 communes ardéchoises de Boucieu-le-Roi à Tournon-sur-Rhône

- Réalisation de diagnostics biodiversité-agriculture sur les milieux ouverts à enjeux.
- Installation de 10 totems en granite marquant les portes d'entrée de ce vaste espace naturel sensible.

ENS Massif de Pierre-Aiguille

Crozes-Hermitage

- Suivi des populations de Pulsatilles rouges, espèce inféodée aux pelouses sèches.
- Installation d'un éco-compteur afin de mesurer la fréquentation du site.

ENS Etang du Mouchet

Chavannes

- Gestion différenciée de la végétation favorisant notamment le renouvellement d'essences locales.

Milieux alluviaux du Rhône

Tournon-sur-Rhône, Mauves, Glun et La-Roche-de-Glun

- Aménagements de gîtes pour la petite faune (insectes, chauves-souris).
- Etude de conception d'outils de sensibilisation sur le patrimoine naturel des lînes (totems d'accueil, mobiliers pédagogique et livret scolaire) avec un fil conducteur commun à 4 sites en rive gauche et rive droite du Rhône.



26 communes

sont concernées par un espace naturel en gestion



15 sites naturels sur le territoire

représentant une surface d'environ **6 000 ha**

7 sites classés Espaces Naturels Sensibles (ENS)

pour leur caractère remarquable (géologie, faune/flore, paysages) auprès des Départements de la Drôme et de l'Ardèche

2 grands objectifs :

- amélioration des connaissances, suivi et préservation du patrimoine naturel
- accueil maîtrisé du public, la sensibilisation et la communication



Sensibilisation et information

Scolaire : 24 classes sensibilisées

Grand public : organisation de la Fête de la nature, la Fête de la biodiversité, les Journées naturalistes, le concours photos « La nature dans tous ses états »...



PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS

L'organisation du service d'exploitation avec un agent à la fois « coordinateur de prestataires » et « référent » auprès des communes semble porter ses fruits. Les écueils existent mais sont plus rares. Les missions et le rôle des référents communaux doivent encore être affinés dans l'objectif de ne pas multiplier les interlocuteurs du service et ainsi gagner en efficacité sur le terrain.

L'année 2021 a fait l'objet d'un balayage exhaustif de l'ensemble des actions (engagées et à engager), afin de valider politiquement une feuille de route pluriannuelle et ainsi bâtir un plan de financement adapté. Ainsi, l'anticipation de la gestion de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM), l'évolution des plateformes de déchets verts et des déchèteries sont les sujets majeurs à développer à court et moyens termes.

Les déchets ménagers produits sur notre territoire sont constitués de 3 flux auxquels sont adaptés les moyens de collecte et de traitement.

Les ordures ménagères « résiduelles » collectées en apport volontaire et traitées dans les centres de valorisation du SYTRAD

Les matériaux recyclables composés des fibreux (papiers, cartonnettes, magazines...), du verre (bouteilles, pots et bocaux, flacons...) et des non-fibreux. Ce dernier flux a évolué depuis le 4 octobre 2021, date à laquelle ont été acceptés tous les emballages plastiques et métalliques et les briques alimentaires... L'ensemble de ces flux est collecté également sur des points d'apport volontaire et traités dans la verrerie de OI manufacturing à Labegude (07) pour le verre et dans le centre de tri du SYTRAD à Portes-les-Valence pour les deux autres flux.

Les autres déchets dont la production par les ménages est plus ponctuelle ou qui sont plus volumineux trouvent un débouché dans une des 4 déchèteries présentes sur notre territoire (dont celle de Mercuriol-Veaunes gérée par le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM)). En fonction de la nature des flux, les modalités de valorisation sont multiples. Seuls les encombrants et certains déchets dangereux ne bénéficient pas d'une seconde vie.

Les ordures ménagères

Un des principaux objectifs de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TPCV) est la baisse de production des ordures ménagères. Toutes les collectivités suivent donc avec attention l'évolution du gisement d'ordures ménagères produit sur son territoire. Ainsi, ARCHE Agglo est engagé, aux côtés du SYTRAD, dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

(PLPDMA) se donnant comme objectif de réduire de 7 % la quantité de déchets que nous jetons quotidiennement aux ordures ménagères d'ici 2025. Cela représente environ 7 kg de déchets par habitants du territoire sur une année (cf focus n°20).

Globalement, nous pouvons constater une baisse tendancielle de la production d'ordures ménagères et assimilés ces dernières années.

Pour autant, tout comme pour la collecte sélective, l'année 2021 est marquée par une légère hausse de quantités collectées (+2%) avec une production d'environ 201 kg/an/habitant.

La collecte sélective

La collecte sélective est organisée à partir de points d'apport volontaire équipés de conteneurs permettant de séparer les fibreux (papiers, cartonnettes, magazines...), les non-fibreux (tous les emballages plastiques et métalliques et les briques alimentaires...), et le verre (bouteilles, pots et bocaux, flacons...).

Depuis le 4 octobre 2021 les consignes de tri ont été simplifiées en acceptant dans les conteneurs avec une signalétique jaune tous les déchets d'emballages (sauf les cartonnettes qui continuent à être collectées dans les conteneurs avec une signalétique bleue).

En 2021, on peut constater globalement une augmentation des quantités de collecte sélective collectées. L'impact le plus marquant est sur les fibreux avec environ + 7 kg/an/habitant. Globalement cela représente une augmentation de 12 % des tonnages par rapport à 2020, avec 4 852 tonnes collectées (soit près de 84 kg/an/habitant).

Les déchèteries

Il existe quatre équipements sur le territoire :

- Colombier-le-Vieux
- Tournon-sur-Rhône
- Saint-Donat-sur-l'Herbasse
- Mercuriol-Veaunes gérée par le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

Sur les 3 infrastructures dont la gestion est assurée par ARCHE Agglo, il est proposé les filières suivantes :

- Encombrants
- Bois
- Végétaux
- Cartons
- Gravats
- Déchets dangereux spécifiques (DDS)
- Meubles
- Huiles
- Déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Métaux
- Pneus
- Piles
- Polystyrènes
- Ampoules & néons
- Cartouches d'encre
- Capsules de café

Sur certains sites, il est mis à la disposition du public des dispositifs de réemploi :

- conteneur de réemploi en partenariat Nouvelle'R (Saint-Donat)
- conteneur de gratuité animé par Ecoloco (Colombier-le-Vieux)

Préparation du jeu « Monopoly du tri » et caractérisation des ordures ménagères par les jeunes en service civique



364 points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire, équipés de plus de **1 500 conteneurs** (semi-enterrés, enterrés ou aériens)

DÉTAIL DES QUANTITÉS COLLECTÉES PAR FLUX SUR LE TERRITOIRE

2203 tonnes

de verre soit 39,8 kg/an/habitant

609 tonnes

de corps creux soit 10,5 kg/an/habitant

1940 tonnes

de corps plats soit 33,5 kg/an/habitant

Le tonnage des collectes sélectives représente 29 % des ordures ménagères collectées

14063 tonnes

déposées dans les 3 déchèteries gérées par ARCHE Agglo (**FOCUS N°21**)

Sensibilisation à la réduction des déchets 12 intervention

des services civiques en milieu scolaire

6 interventions en déchèterie,
2 interventions sur les marchés



ARCHE Agglo conduit une politique sociale et culturelle volontariste qui s'est traduite notamment cette année par l'adoption de nouvelles compétences en matière d'enseignement de la musique et de la danse d'une part ; d'autre part en matière de déploiement des services publics au travers du dispositif France Services. Ces deux nouvelles compétences s'inscrivent dans les intentions portées par l'Agglo depuis de nombreuses années d'accompagner les besoins de tous les publics, les évolutions des modes vies et contribuent ainsi au renforcement du lien social et au sentiment de « bien vivre » sur le territoire.

ARCHE Agglo conduit son action publique autour :

- D'un projet social qui regroupe des politiques thématique, inclusion numérique, parentalité ou en direction de différents publics petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées qui placent l'utilisateur, l'habitant au cœur de son développement pour adapter les réponses apportées et garantir leur efficacité.
- D'un projet culturel qui se structure autour de 3 ambitions : l'Éducation Artistique et Culturelle, la Lecture Publique, l'Enseignement Artistique participe à l'appropriation du territoire par ses habitants et est un levier d'égalité des chances. Cette politique se veut à la fois ambitieuse car exigeante - fédératrice car elle incite au faire ensemble – démocratique car la médiation et la proximité la rende accessible à tous et toutes.

2 axes stratégiques sous-tendent la conduite de ces deux projets :

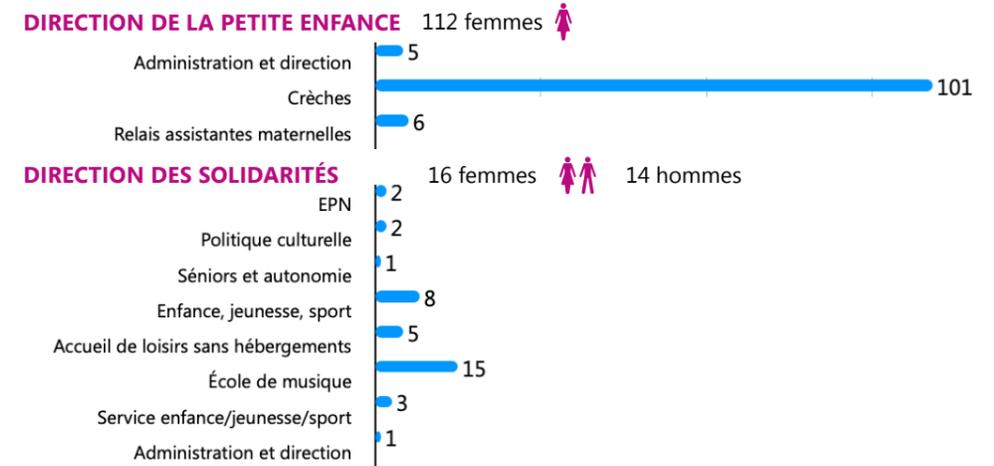
- ARCHE Agglo est un territoire composé de pôles urbains, péri-urbains et de bassins de vie plus ruraux, qui façonnent une intercommunalité aux logiques et modes de vie différents. Parce que sa structure est diverse, que les difficultés mobilité des publics sont réels, ARCHE Agglo adapte ses réponses à un souci constant de **maillage du territoire** et de conduite de projets d'aller vers au plus près des communes et de ses habitants ;
- ARCHE Agglo assure un rôle d'ensemble des différentes politiques publiques conduites. Elle affirme ainsi la nécessaire **coopération de tous les acteurs sociaux** pour garantir une réponse équitable à tous et place la transversalité entre services comme un élément essentiel à la cohérence de la réponse publique. Deux actions viennent illustrées plus particulièrement ce dernier point : le « mois de la parentalité » conduit en novembre 2021 et la mise en œuvre d'un projet culturel d'initiation à la lecture et à la musique au sein des Etablissements Accueil du Jeune Enfant et Relais Petite Enfance. Ces deux actions ont mobilisé

les professionnels des services culture, jeunesse, petite enfance ... et différents acteurs associatifs locaux.

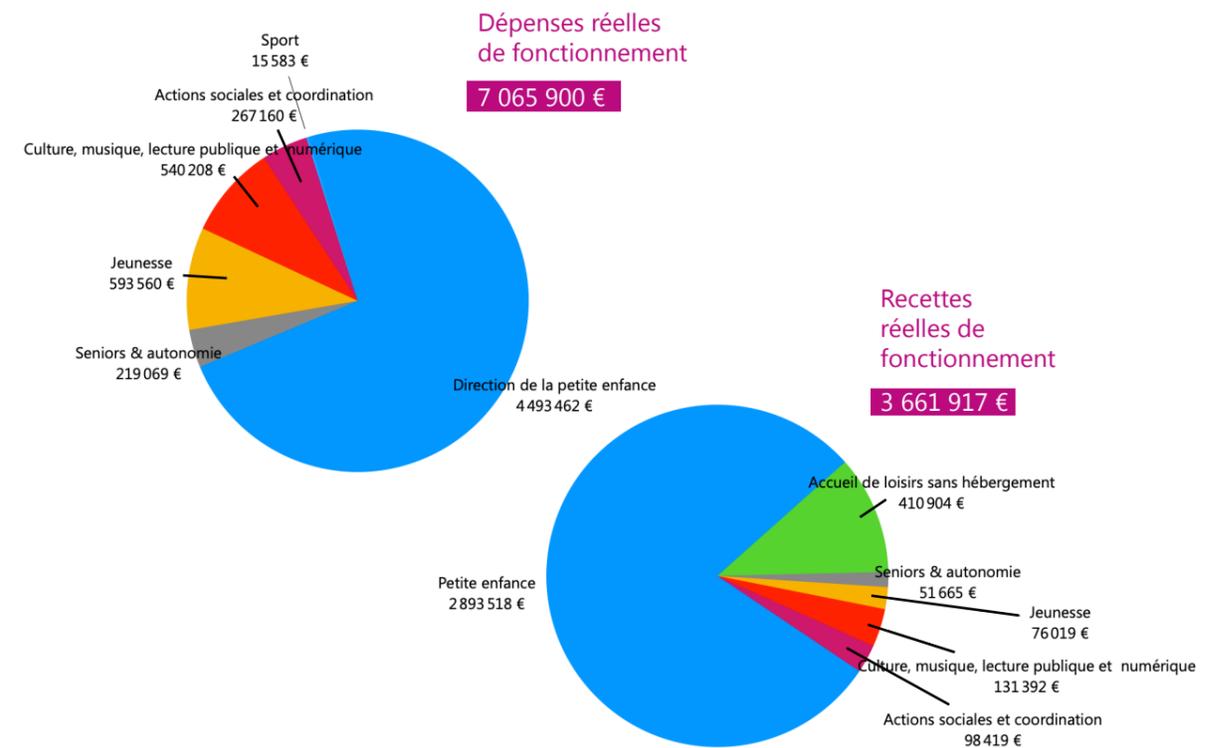
L'implication des professionnels au cours de cette période encore largement impactée par la crise sanitaire a permis à l'Agglomération non seulement de maintenir le fonctionnement habituel des services (comme par exemple des permanences téléphoniques pour l'Escalier Répit) mais également de proposer de nouvelles actions et des projets innovants. Nous pouvons citer ici notamment la naissance du réseau des acteurs en parentalité, le savoir nager à destination des Accueils de Loisirs.

Le projet social de l'agglomération est formalisé autour d'une Convention Territoriale Globale signée avec les CAFs de Drôme et d'Ardèche. Cette contractualisation conclue en 2017 arrive à échéance en cette fin d'année 2021. L'année 2022 sera notamment consacrée à son évaluation et à l'émergence de nouveaux axes stratégiques en cohérence avec les intentions du projet de territoire d'ARCHE Agglo en cours de réalisation.

LES EFFECTIFS DU PÔLE



LE BUDGET DU PÔLE - SOURCE CA 2021



PETITE ENFANCE

La direction de la petite enfance pilote un service public qui propose aux familles de l'ensemble de notre territoire une offre de proximité pour l'accueil des jeunes enfants :

L'accueil individuel : 4 Relais Petite Enfance (RPE) accompagnent l'ensemble des 348 assistants maternels de notre territoire (seules 4 communes sur 41 n'ont pas d'assistants maternels)

L'accueil collectif : 237 places, réparties sur 11 crèches en régie (gestion directe par ARCHE Agglo) et 2 établissements en gestion associative (soutenu financièrement par ARCHE Agglo), sont proposées aux familles. Se sont ainsi 623 enfants qui ont pu être accueillis en 2021.

L'année 2021 a été marquée par :

La pandémie, mais avec des professionnelles qui ont su faire preuve de résilience. Le service public a été maintenu, y compris pendant le confinement d'avril. Ainsi 3 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sont restés ouverts pour les familles prioritaires.

Les professionnels ont su s'adapter aux protocoles successifs afin de maintenir une qualité d'accueil des enfants, et ont de plus développé des projets innovants, dynamiques, tels que :

- un concours auprès des assistants maternels pour donner un nom à leur relais petite enfance. Les lauréates du concours ont été récompensées lors d'une remise des prix en septembre.
- Croque Lune, crèche située à Etables, a gagné le premier prix d'un concours national en fabriquant un « Elmer » avec les enfants grâce aux matériels fournis par les parents
- Films sur une journée en crèche, visio avec les parents, journaux d'information...

Une volonté constante d'adapter le service aux besoins des familles. Afin de mieux répondre aux besoins des familles, l'établissement d'accueil du jeune enfant Pomme d'Api, situé sur la commune de Tain l'Hermitage, a

vu son agrément augmenter de 4 berceaux supplémentaires le 1^{er} septembre 2021.

Les services d'ARCHE Agglo proposent également des accueils personnalisés adaptés à des problématiques spécifiques (enfant en situation de handicap, rupture du mode d'accueil habituel...)

Une gouvernance dynamique, et la création d'un groupe de travail qui, en parallèle de la commission plénière, a été chargé de travailler sur la communication. Le fruit de ce travail a été la création d'une plaquette d'information numérique à l'intention des élus municipaux et des secrétaires de mairie.

Mise en place d'une dynamique de projet. Pour favoriser les liens entre accueil individuel et accueil collectif et pour donner une nouvelle dynamique à la direction, un management matriciel est à l'essai avec l'instauration de groupes projets favorisant la transversalité, l'optimisation des compétences et le fonctionnement en mode projet pour le bénéfice de tous.

De plus la direction Petite enfance a été réorganisée avec le recrutement en interne d'une adjointe à de direction en charge de l'accueil collectif.

Politique de formation et d'accompagnement professionnel de ses agents. Tout comme chaque année, ARCHE Agglo a accompagné ses professionnels de façon collective via des formations organisées par le CNFPT ou de façon plus individuelle par des VAE. Se sont ainsi plus de 22 000 € qui ont été consacrés à la formation des professionnelles.

La rénovation de nos bâtiments. La qualité du service passe aussi par la qualité des lieux d'accueil. Les trois semaines de fermeture estivale sont donc mises à profit pour procéder à des travaux ayant pour objectif d'améliorer le confort des enfants et du personnel.

Lors de l'été 2021, 5 gros chantiers ont ainsi été menés. Ils consistaient pour quatre d'entre eux à rénover ou changer les revêtements de sols extérieurs et intérieurs et pour un à la rénovation complète d'un espace sanitaire pour les enfants.

Outre ces chantiers importants, 2 nouvelles structures de motricité ont été achetées pour remplacer celles vieillissantes et des aménagements de confort ont été réalisés avec l'installation de nouveaux luminaires sur une crèche. L'ensemble de ces travaux représente plus de 55 000 €

Accueil collectif



237 places

dans les 13 établissements d'accueil du jeune enfant présents sur notre territoire et gérés ou soutenu financièrement par ARCHE Agglo

623 enfants accueillis issus de 38 communes

392 786 heures d'accueil



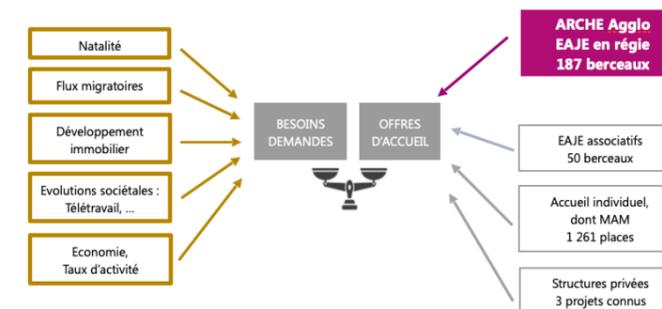
Accueil individuel

348 assistantes maternelles agréées

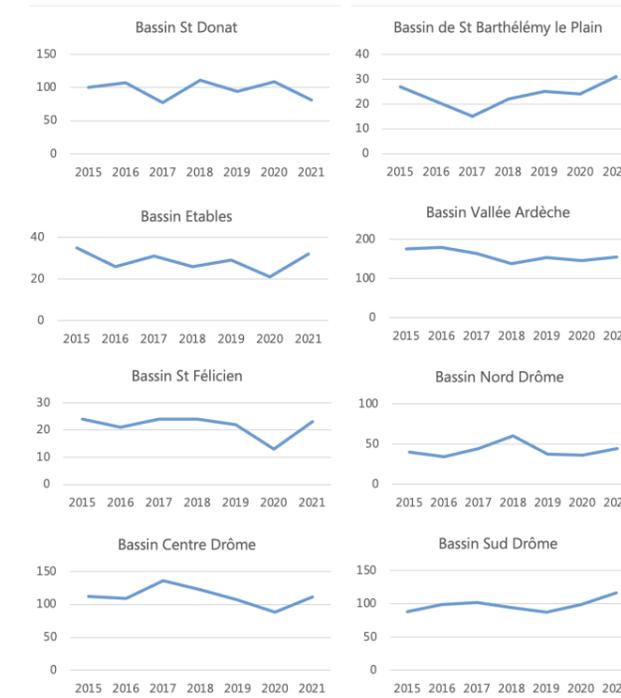
1 261 places

4 relais petite enfance (RPE) animés par 6 agents d'ARCHE Agglo

La réponse aux besoins de mode d'accueil du jeune enfant est un enjeu constant pour ARCHE Agglo. L'équilibre entre l'évaluation des besoins et la nature des réponses à apporter est très tenu car dépendants de nombreux facteurs extérieurs qu'il convient de pouvoir évaluer et anticiper aux mieux.



Une évolution de la natalité très hétérogène sur notre territoire



PARENTALITÉ

Il n'est pas toujours simple d'être parent ! Ce constat est accentué aujourd'hui notamment en lien avec les bouleversements sociétaux que nous vivons y compris au sein de nos familles. De nouvelles familles, de nouvelles valeurs... apparaissent remettant sans cesse en question le rôle, la place de parent.

Sur notre territoire de nombreuses institutions, associations, services financés par ARCHE Agglo ... mènent déjà des actions en parentalité. Ces acteurs souvent méconnus et parfois isolés proposent un véritable service aux familles qui s'interrogent sur leur positionnement et/ou qui rencontrent des difficultés dans leur rôle de parent. En favorisant la coordination et en développant la mise en réseau ARCHE Agglo souhaite jeter les bases de sa politique « parentalité », laquelle viendra utilement compléter les services déployés en matière d'accueil du jeune enfant.

L'année 2021 a été marquée par :

- **Un travail de mise en réseau** qui s'est traduit par recensement des acteurs en Parentalité. Ce recensement a donné naissance à un guide « Parentalité » à l'intention des professionnels au plus près des familles. Une première réunion du réseau « Parentalité » a eu lieu en novembre. Elle a permis une interconnaissance des différents acteurs, une lecture du recensement du guide Parentalité, et un partage sur le constat des besoins des familles. Ces constats ont permis d'identifier des axes de travail à développer en 2022.
- **Création du mois de la Parentalité à l'échelle du territoire d'ARCHE Agglo (FOCUS N°22).** Novembre 2019 avait vu naître un premier mois de la Parentalité mené à titre expérimental au sein du service Petite Enfance et d'un bassin de vie.

- des conférences,
- des ciné-débats,
- des animations autour du livre
- des spectacles familiaux
- des temps spécifiques pour les professionnels

Des actions en partenariat avec le service Lecture Publique d'ARCHE Agglo. Cette année, 2 relais petite enfance et un établissement d'accueil du jeune enfant ont intégré le projet « des Livres à soi » initié par le service Lecture Publique d'ARCHE Agglo. Pour mener à bien l'animation des groupes de parents ou de professionnels autour de la découverte du livre en tant qu'objet de médiation parentale, une professionnelle de chacun des relais petite enfance et de l'établissement d'accueil du jeune enfant concernés a bénéficié d'une formation. Les actions auprès des familles ont commencé fin 2021 et perdureront sur l'année 2022.

Des actions au quotidien moins visibles, mais au combien utiles. L'ensemble des professionnels des services en régie qui sont au quotidien auprès des familles ont développé depuis plusieurs années des actions d'accompagnement à la Parentalité que ce

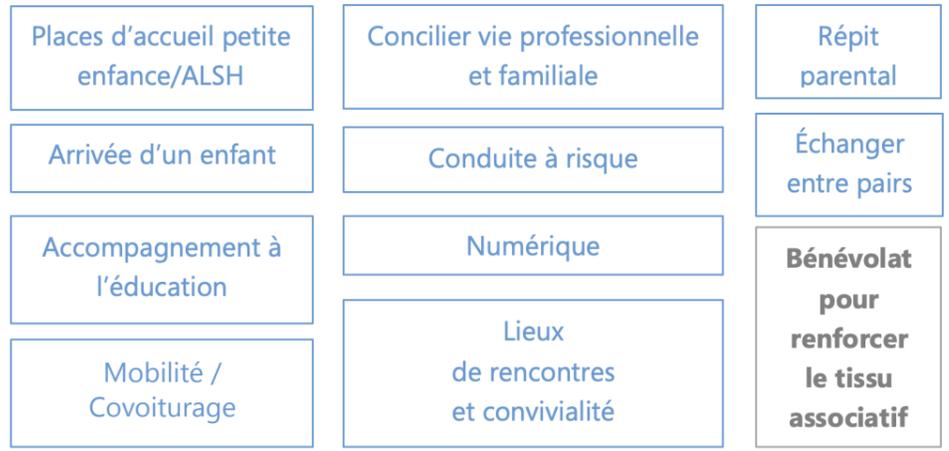
soit par des entretiens individuels ou des actions collectives. Cette année, les sollicitations ont été nombreuses.

En novembre 2021, un mois de la Parentalité a été proposé sur tout le territoire et pour tous les âges, grâce à un travail en transversalité au sein des services d'ARCHE Agglo. Ainsi ont été proposés :



Première réunion du réseau « Parentalité » ARCHE Agglo le 25 novembre 2021

Pour ces acteurs les grands champs des besoins à satisfaire s'expriment de la manière suivante.



10 Animation 18h30 - 19h30 - 17h30
10 Ciné-débat 20h
13 Spectacle 19h - 19h30 - 19h
16 Conférence 19h
17 Spectacle 17h30
17 Conférence 20h
18 Conférence 18h30 - 19h30
20 Animation 19h30 - 20h30 - 19h30
26 Spectacle 18h30
26 Ciné-débat 20h
29 Ciné-débat 20h

ENFANCE

Permettre au plus grand nombre d'enfants du territoire d'accéder à des loisirs éducatifs dès 3 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires, est une des ambitions d'ARCHE Agglo dans le cadre de sa politique enfance.

Pour la concrétiser, l'Agglo est partenaire de 12 associations gestionnaires d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), et déploie une politique d'accompagnement financier des familles et des gestionnaires. ARCHE Agglo gère également 2 ALSH en régie directe à Tournon-sur-Rhône et Saint-Félicien. Ainsi, ce sont 14 ALSH qui maillent le territoire pour être au plus près des familles, avec des projets éducatifs diversifiés laissant un large choix pour les enfants et les familles.

Les aides tarifaires pour les familles représentent en moyenne 7 € / journée enfant et sont graduées aux ressources des familles. Elles sont déduites directement des tarifs structure ; les familles n'ont donc pas de démarche à faire.

Après une année 2020 très tendue du fait du confinement et de la crise sanitaire, les ALSH du territoire ont de nouveau su adapter leur activité à la continuité de la crise (**FOCUS N°23**), en proposant aux enfants des vacances et des mercredis de qualité, avec des sorties, et des séjours pour certains organisateurs. Les communes partenaires ont également poursuivi des mises à disposition de locaux complémentaires quand cela s'est avéré nécessaire.

Par ailleurs, ARCHE Agglo et les 12 associations partenaires du territoire se réunissent chaque semestre pour échanger sur des enjeux communs des ALSH et rechercher ensemble des solutions de proximité. En 2021, la problématique croissante du recrutement d'animateurs, pour tous les gestionnaires et toutes les périodes, a été posée comme l'enjeu majeur dont

le réseau a souhaité se saisir. Une enquête territoriale a ainsi confirmé cette priorité et mis en exergue les impacts directs de cette crise des métiers de l'animation pour les gestionnaires, notamment au niveau des places d'accueil ; pour certains lieux, c'est l'ouverture même de l'accueil de loisirs qui est régulièrement questionnée. Le réseau territorial a abordé cette priorité dans le cadre d'un séminaire annuel organisé à l'automne 2021, avec les partenaires institutionnels, Caf, Etat, Région et Départements, et validé l'engagement d'un plan d'action territorial en cours d'élaboration pour valoriser auprès des jeunes les métiers de l'animation. Ce plan d'action viendra s'ajouter aux différentes mesures engagées par les acteurs publics sur cet enjeu national.

Une reprise d'activité suite à la crise sanitaire de 2020, soit +28% en moyenne entre 2020 et 2021 (une activité impactée par la fermeture des accueils aux vacances de printemps 2021, qui reste en baisse de -13% par rapport à 2019)



LES ALSH EN RÉGIE

TOURNON

3 700 JOURNÉES ENFANTS
94 JOURS D'OUVERTURE,
UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL AU VACANCES DE PRINTEMPS

SAINT-FÉLICIEN

700 JOURNÉES ENFANTS
36 JOURS D'OUVERTURE VACANCES



LES 12 ALSH ASSOCIATIFS

36 679 JOURNÉES ENFANTS DONT :

- 29,9 % accueil le mercredi
- 25,6 % accueil lors des petites vacances
- 40,1 % accueil lors des vacances d'été
- 40,1 % accueil lors des séjours



2100 ENFANTS ACCUEILLIS

1 700 FAMILLES CONCERNÉES

JEUNESSE

A travers 5 ambitions thématiques, ARCHE Agglo s'engage pour les jeunes du territoire âgés de 12 à 25 ans, avec un réseau de partenaires jeunesse, associatifs et publics, présents en proximité sur de nombreux champs d'intervention. Alors que la crise sanitaire a eu des impacts notoires sur la santé des jeunes et leur capacité à se projeter vers l'avenir, la politique jeunesse de l'Agglo joue durablement un rôle clef pour prévenir et accompagner nos jeunes, dans l'espace public, les établissements scolaires, des lieux ressources du territoire. Ces 5 ambitions sont :

- prévenir les conduites à risques, l'isolement et accompagner le mal être adolescent
- accompagner les jeunes dans leurs projets, l'accès aux droits, l'engagement citoyen
- favoriser l'accès à la culture
- soutenir l'orientation, l'emploi et la formation
- favoriser l'accès au logement.

L'année 2021 a vu se renforcer des problématiques jeunes en matière de santé, de décrochage scolaire, et ce dès le collège. Dans ce contexte, les professionnels jeunesse du territoire ont œuvré au quotidien pour être au plus près des jeunes dans cette période complexe et insécurisante, sur les lieux de vie, de scolarité, mais aussi sur l'espace numérique. Une coopération importante est en place entre les professionnels socio-éducatifs associatifs et publics, notamment au sein des établissements scolaires sur les bassins de Tournon et de Saint-Donat. Des projets partenariaux y sont régulièrement conduits avec et pour les jeunes, sur la prévention du harcèlement, les usages du numérique, la santé. Ils sont complétés par une présence socio-éducative sur les différents temps de vie des jeunes. ARCHE Agglo assure une coordination territoriale de la politique jeunesse favorisant la mise en réseau et des projets partenariaux.

ARCHE Agglo via ses directions Jeunesse et Économie, a également renforcé son action pour l'orientation et l'emploi des jeunes, en articulation avec les partenaires publics compétents (Région Auvergne Rhône-Alpes, Service Public de l'emploi) et ainsi lancé en 2021 deux projets phares ayant bénéficié d'une forte mobilisation partenariale et privée en 2021 : **le forum des métiers et des formations ARCHE Agglo et un programme d'actions jeunes et familles.**

ARCHE Agglo soutient par ailleurs l'engagement des jeunes à travers une bourse BAFA et une bourse projets jeunes, qui dénotent un engagement toujours actif de nos jeunes.

Enfin, dans le cadre de sa politique d'éducation artistique et culturelle, ARCHE Agglo a déployé des projets dans les établissements et sur les temps extrascolaires des jeunes, pour découvrir, pratiquer, se forger un esprit critique.

1500
jeunes

ont bénéficié d'au moins une **action**
au sein des **3 MJC-Centres Sociaux** partenaires du territoire

175
jeunes

accompagnés en **démarche projet**
+ 450 jeunes concernés par les actions du centre socioculturel
de Tournon en milieu scolaire

685
jeunes

accompagnés, **285 reçus en premier accueil** par les Missions Locales
Nord Ardèche et Drôme des Collines Royans Vercors

10
jeunes

ont bénéficié d'une **bourse BAFA**
pour un budget 2021 de 2 310 €

5
groupes de
jeunes

ont bénéficié d'une **bourse projet**
pour un budget 2021 de 1 900 €

25
organismes

partenaires mobilisés sur la **préparation**
forum des métiers et des formations



SENIORS ET AUTONOMIE

ARCHE Agglo inscrit son action dans une politique globale d'accompagnement du vieillissement et du handicap dont le contour est précisé dans la délibération n°2017-295 définissant l'intérêt communautaire :

- Amélioration de la coordination autour de la personne âgée et/ou handicapée ;
- Soutien des actions de prévention et de lutte contre l'isolement ;
- Implication dans l'adaptation du cadre de vie.

Cette politique est développée en complément des actions départementales en s'appuyant sur des partenariats locaux ou institutionnels. Le champ de la Convention Territoriale Globale (CTG, document cadre signé avec les CAF 26 et 07) a été élargi à des domaines allant au-delà de ceux couverts par la CAF et notamment sur le volet seniors et autonomie plus précisément en direction du répit des aidants.

Le contexte sanitaire toujours d'actualité en 2021 nécessitant une vigilance accrue pour les personnes âgées, n'a pas permis un développement normal des actions en faveur des seniors. Néanmoins la mobilisation d'ARCHE Agglo s'est poursuivie avec une adaptation du service rendu et une reprise partielle en fin d'année ;

- Continuer à adapter le fonctionnement du **Lieu d'Information Seniors Autonomie (LISA) et de l'Escale Répit**. Réouverture progressive au plus proche des habitants dans leurs communes et en octobre 3 groupes de paroles et 2 ateliers ont animé l'Escale Répit en collaboration avec France Alzheimer
- Proposer des **ateliers culturels** « Culture au pied du lit » en allant au plus près du public en établissement : démarrage en novembre de l'atelier "Tu me lis, Je me souviens", action de lecture théâtralisée auprès des aînés à la résidence du Doux. Des échanges de souvenirs ensuite diffusés sur Déclic Radio.
- Maintenir son soutien financier au **programme de prévention et d'animation "OLÀ seniors"** : notamment mise en place d'un « journal des seniors » version numérique afin de garder du lien et pour faire écho à ce journal, une émission de radio en direct sur les ondes de Déclic Radio pour porter la voix des seniors sur les ondes.
- Reprendre les **rencontres du réseau seniors** en octobre pour conserver le lien avec nos partenaires et élaborer des projets communs

Le **dispositif COHABITONS** a été suspendu du fait de la crise sanitaire. Toutefois 10 demandes d'hébergement ont été recueillies et le suivi d'un hébergeur réalisé.



10 permanences en mobilité réalisées au 2^{ème} semestre pour 37 usagers différents et 65 accueils



130 rendez-vous en centralité pour 123 usagers différents



Plus de 500 appels téléphoniques traités



19 personnes ont bénéficié des services de l'Escale Répit au dernier trimestre

Olà seniors :

- **Inclusion numérique**
264 heures de formation numérique pour 75 participants
- **Sport santé**
100 seniors mobilisés sur des ateliers d'activité physique

NUMÉRIQUE

Chaque jour, dans les territoires, les problématiques d'accès au numérique évoluent. Ce n'est plus seulement l'accès à une connexion ou à un équipement qui compte, c'est aussi l'usage que l'on sait en faire dans tous les aspects de la vie quotidienne. Or, si les transitions numériques s'accroissent, les écarts d'usage se creusent. 13 millions de Français resteraient en difficulté avec le numérique. L'acquisition d'une culture et de compétences numériques, à tout âge, n'a jamais été aussi essentielle pour devenir pleinement citoyen de la société numérique. Les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer pour mobiliser autour des enjeux d'inclusion et de médiation numérique. Sur ARCHE Agglo, cela se traduit par des actions et lieux ressources gérés directement par l'Agglo, ainsi que par la volonté de mieux informer et orienter les publics vers les actions de ses partenaires dans ce domaine.

Les Espaces Publics Numériques ARCHE Agglo (EPN) basés à Saint-Jean-de-Muzols et Saint-Félicien ont maintenu leurs services tout au long de l'année 2021, en dépit de la crise sanitaire qui a perturbé leur activité jusqu'au 2^e semestre 2021 et eu pour conséquence une baisse de fréquentation. Le public a ainsi pu bénéficier d'un accès aux services et d'un accompagnement à l'utilisation des outils numériques, en collaboration avec les structures associatives du territoire. Les EPN ont également adapté leurs services permanents au public :

- Aménagement des horaires d'accueil du public en libre-accès pour une grande amplitude sur la semaine
- Accompagnement à distance
- Nouveau point d'accueil du public à l'Espace Simone Veil de Tain l'Hermitage (MJC Centre social de Tain)
- Programme d'initiations, d'ateliers et de stages mis en place en septembre 2021

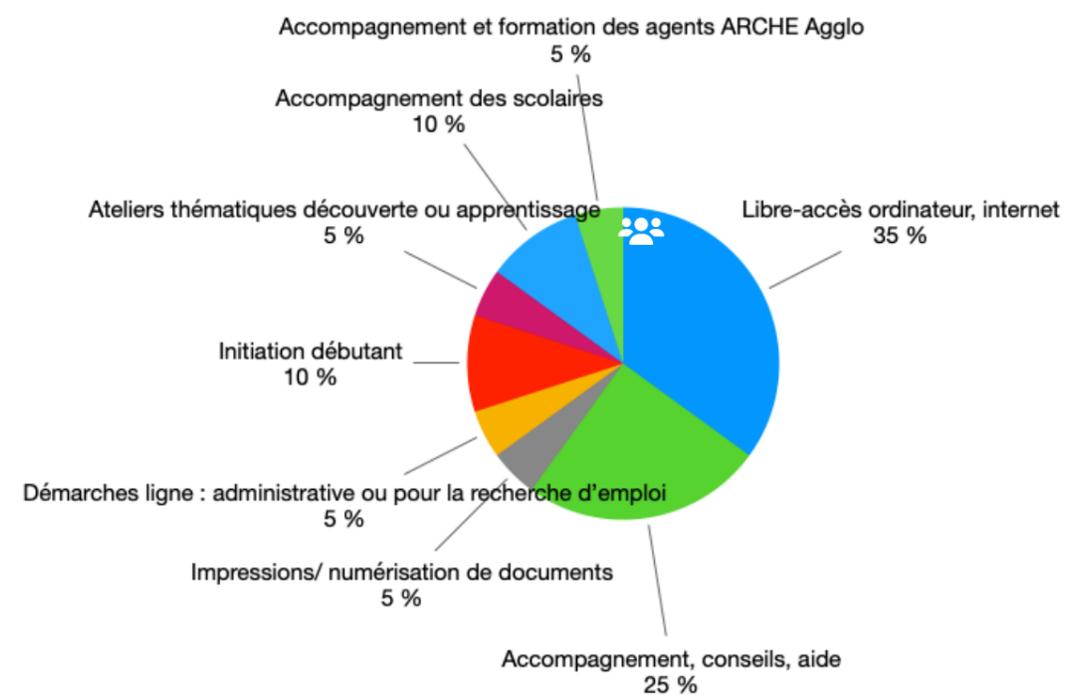
Des projets spécifiques ont par ailleurs été mis en œuvre par les EPN :

- Des ateliers de découverte de pratiques artistiques avec le numérique pour les jeunes
- Des ateliers d'initiation informatique et web pour les seniors, avec le Centre socioculturel de Tournon (programme Ola senior)
- Un accompagnement aux demandes d'aides en ligne pour les travaux de rénovation de l'habitat avec le service Habitat ARCHE Agglo
- 2 sessions de formation bureautique pour les agents ARCHE Agglo, complétées par des séances individuelles
- Une participation au forum de l'emploi ARCHE Agglo
- Une exposition photo participative avec la médiathèque de de Saint-Jean-de-Muzols (de janvier à septembre)
- Une participation à la Fête de la Science de Saint-Jean-de-Muzols
- Des séances informatiques auprès des enfants de l'école Louise Michel de Saint-Jean-de-Muzols



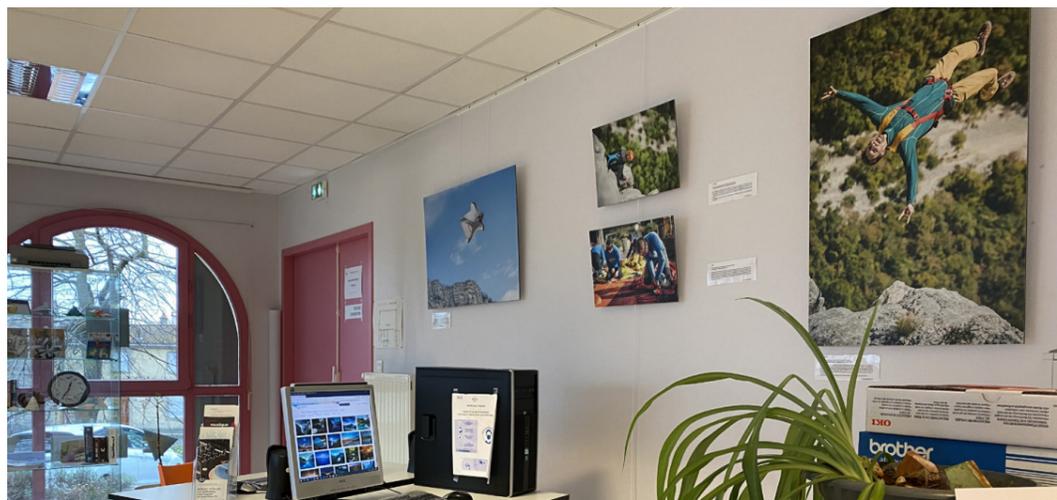
www.archeagglo.fr/EPN

LES USAGES DES EPN



650 usagers
en provenance de 20 communes :

- 75 % adultes & seniors
- 25 % jeunes



CULTURE

Pour ARCHE Agglo, s'impliquer et s'investir dans les champs des politiques culturelles, c'est investir pour l'avenir de son territoire, de sa population sur la base d'enjeux multiples, croisés et complémentaires : cohésion sociale, réussite éducative, éducation, vivre ensemble...

La politique culturelle d'ARCHE Agglo s'articule autour de 3 axes stratégiques : l'Éducation aux Arts et à la Culture (EAC), l'enseignement musical (Ecole musique du Pays de l'Herbasse), la Lecture Publique (LP).

La volonté de la collectivité est d'œuvrer à la structuration du territoire par une mise en synergie de ces 3 missions, au service de la construction d'une politique culturelle commune. La création d'une délégation politique « culture et centres multimédias » atteste de cette intention politique forte.

L'Éducation aux Arts et à la Culture (EAC) vise la coopération entre acteurs socioéducatifs et culturels et équipes artistiques pour favoriser l'accès de tous à la diversité des cultures (FOCUS N°24). Elle permet la rencontre avec l'artiste et avec l'œuvre et facilite la pratique pour un public de tous âges et de tous profils, et développe ainsi :

- Des parcours culturels à l'école,
- Des projets artistiques et culturels au collège et au lycée,
- Des projets pour tous les publics construits avec les services du pôle solidarité ARCHE Agglo
- Une programmation culturelle familiale en lien avec les interventions pédagogiques
- La création de ressources mutualisées et de biens communs, liés aux actions de médiation

Cette démarche s'appuie sur des intentions politiques fortes :

- Construire avec les acteurs qui œuvrent historiquement sur le territoire,
- Rechercher une équité pour participer et un maillage du territoire
- Renforcer les actions du pôle solidarités ARCHE Agglo,
- Interroger le territoire et ses marqueurs
- Structurer l'offre et les pratiques, notamment Lecture publique, musique et fanse

L'école de musique du Pays de l'Herbasse basée à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (FOCUS N°25) accueille 86 élèves à partir de l'âge de 4 ans, répartis dans les 11 classes instrumentales, l'éveil musical, la formation musicale, la M.A.O. et diverses pratiques collectives (atelier jazz, atelier rock, orchestre junior, ensemble de guitare...)

Les cours sont encadrés par une équipe pédagogique composée de 15 enseignants, tous diplômés et spécialisés de leur discipline.

Les élèves sont originaires de 10 communes du territoire et de 11 communes hors du territoire.

Des concerts sont organisés tout au long de l'année afin de donner l'occasion aux élèves de se produire en public

Depuis 2019, ARCHE Agglo porte une volonté forte de développement de la lecture publique (FOCUS N°26) dans le cadre d'un « Contrat Territoire Lecture » (CTL) quadripartite : ARCHE Agglo, Etat et Départements de la Drôme et l'Ardèche. Ce partenariat se construit autour de 2 ambitions pour la lecture publique :

Structuration et équilibre de l'offre de Lecture publique

- Accompagner une étude qui vise à la création d'une médiathèque intercommunale répartie sur 3 sites : Tournon / Saint-Donat et Saint-Félicien
- Structurer le réseau Lecture publique
- Coordonner des actions communes avec les bibliothèques et les acteurs institutionnels et associatifs

Participation au développement culturel sur le territoire

- Placer la lecture publique au cœur de la politique culturelle par sa capacité à toucher le public en très grande proximité, contribuer au développement de la l'Éducation Artistique et Culturelle
- Participer au développement des autres actions du pôle solidarités, en particulier les politiques jeunesse et seniors, et favoriser les transversalités professionnelles
- Toucher les publics les plus éloignés des lieux de lecture



ONT BÉNÉFICIÉ D'UN PARCOURS CULTUREL :

52
classes

d'écoles primaires, soit environ **25 % des classes du territoire**

1000
élèves

issus des collèges et lycées
et de 3 structures d'accueil de jeunes

15
structures

d'accueil du jeune enfant (crèches, relais parents enfants)

10
centres de
loisirs

ÉCOLE DE MUSIQUE

86
élèves

11
classes
d'instrument

15
enseignants

des
ateliers
de pratique
collective

LECTURE PUBLIQUE, LE RÉSEAU

31
bibliothèques
communales

250
bénévoles

11
salariés

SOMMAIRE DES FOCUS

FOCUS 1 : Conseil communautaire	63
FOCUS 2 : Exécutif communautaire	65
FOCUS 3 : Compétences	66
FOCUS 4 : Mise à jour des compétences	68
FOCUS 5 : Magazine Communautaire	69
FOCUS 6 : Création d'une rubrique vidéo	70
FOCUS 7 : Lancement du compte Instagram	71
FOCUS 8 : Elaboration du Projet de Territoire	72
FOCUS 9 : Le Conseil de Développement	73
FOCUS 10 : Transport A la Demande (TAD)	74
FOCUS 11 : Vélo à Assistance Electrique (VAE)	75
FOCUS 12 : Campagne d'affichage de l'Office de Tourisme	76
FOCUS 13 : Domaine du Lac de Champos, saison 2021	77
FOCUS 14 : Sentier d'interprétation de Vaudevant	78
FOCUS 15 : 1 ^{ère} tranche Viarhona - gare du train de l'Ardèche	79
FOCUS 16 : Cartographie dynamique des TPE	80
FOCUS 17 : Bilan FISAC	81
FOCUS 18 : Campagne de sensibilisation	82
FOCUS 19 : Charte d'engagement réciproque	83
FOCUS 20 : Quantité d'ordures ménagères collectées	84
FOCUS 21 : Bilan des tonnages collectés en déchèteries	85
FOCUS 22 : Le Mois de la Parentalité	86
FOCUS 23 : Le savoir-nager en ALSH	87
FOCUS 24 : Education Artistique et Culturelle (EAC)	88
FOCUS 25 : L'enseignement musical	89
FOCUS 26 : Lecture publique	90

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ARLEBOSC	Michel Gay	Raphaël Costet
ARTHÉMONAY	Jean-Louis Bonnet	Claude Mounier
BATHERNAY	Denis Deroux	Marc Simonel
BEAUMONT-MONTEUX	Bruno Sénéclauze	Emmanuelle Roche
BOUCIEU-LE-ROI	Patrick Fourchegu	Martine Jourdan
BOZAS	Jean-Louis Wiart	Olivier Junique
BREN	Serge Debries	Ludovic Robert
CHANOS-CURSON	Isabelle Freiche	Stéphane Fournier
CHANTEMERLE-LES-BLES	Vincent Robin	Lynda Mouissat-Perret
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	Stéphanie Nougier	Christophe Chotan
CHAVANNES	Jacques Pochon	Christian Colombet
CHEMINAS	Christiane Ferlay	Christine Four
COLOMBIER-LE-JEUNE	Delphine Comte	Nadine Serrette
COLOMBIER-LE-VIEUX	Béatrice Four	Claude Desrieux
CROZES-HERMITAGE	Jean-Michel Montagne	Patrick André
ÉRÔME	Sandrine Pereira	Lionel Combret
ETABLES	Pascal Seignovert	Cécile Tracol
GERVANS	Pascal Claudel	Jean Sébastien Guier
GLUN	Laurence Heydel-Grillère	Xavier Traverse
LARNAGE	Gérard Roberton	Céline Belle
LA ROCHE-DE-GLUN	Michel Gounon Muriel Faure Charles-Henri Rimbert	
LEMPES	Patrick Cettier	Mireille Desestret
MARGÈS	Jean-Louis Morin	Catherine Bard
MARSAZ	Florent Gilles	Mickaël Bulidon
MAUVES	Pierre Maisonnat	Isabelle Denis
MERCUROL-VEAUNES	Michel Brunet Alain Sandon Véronique Blaise	
MONTCHENU	Roger Vossier	Annie Samuel
PAILHARES	Anne Schmitt	Louis Grange
PLATS	Régis Reynaud	Gilbert La Russa
PONT-DE-L'ISERE	Marie-Claude Lambert Jean-Christophe Weibel Isabelle Pouilly Pascal Bigi	

SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	Thierry Dard	Didier Buffière
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	Claude Fourel Isabelle Volozan-Ferlet Fabrice Lorient Mélanie Dongey Marie-Pierre Manhiot	
SAINT-FELICIEN	Yann Eyssautier	Christine Duportail
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	Myriam Farge Jean-Paul Vallès	
SAINT-VICTOR	Agnès Orève	Sylvain Bosc
SÉCHERAS	Pascal Balaÿ	Brigitte Veyrand
SERVES-SUR-RHÔNE	Christèle Defrance	Brigitte Giacomino
TAIN L'HERMITAGE	Xavier Angéli Emmanuel Guiron Danielle Lecomte Guy Chomel Amandine Garnier Michelle Sauzet Annie Guibert	
TOURNON-SUR-RHÔNE	Frédéric Sausset Laurent Barruyer Nathalie Raze Ingrid Richioud Xavier Aubert Valina Faure Paul Barbary Annie Fournier Bruno Faure Pierre Guichard Michèle Victory Laurent Maillard	
VAUDEVANT	Laëtitia Bourjat	Denis Mandon
VION	David Bonnet	Robert Fay

Conseil communautaire en place le 1er août 2022

LE BUREAU

vice-présidents
et conseillers délégués



ARTICLE 4 : COMPETENCES OBLIGATOIRES

Article 4-1 : développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Article 4-2 : aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

Article 4-3 : équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Article 4-4 : politique de la ville

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain de développement

local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

Article 4-5 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa n°1)
- Entretien et aménagement de cours d'eaux, canaux, lacs et plans d'eau (alinéa n°2)
- Défense contre les inondations et contre la mer (alinéa n°5)
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa n°8)
- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (alinéa n°7)
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (alinéa n°11)
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (alinéa n°12)

Article 4-6 : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Article 4-7 : collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Article 4-8 : eau

Article 4-9 : assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8

Article 4-10 : gestion des eaux pluviales urbaines au sens de

l'article L. 2226-1

ARTICLE 5 : COMPETENCES OPTIONNELLES

Article 5-1 : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Article 5-2 : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Article 5-3 : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Article 5-4 : action sociale d'intérêt communautaire

Article 5-5 : création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 6 : COMPETENCES FACULTATIVES

Article 6-1 : communications électroniques

- Etablissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi
- Réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux
- Gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux
- Organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- Passation de tout contrat néces-

saire à l'exercice de ces activités

- Adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique
- Actions de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Article 6-2 : développement touristique

- Elaboration et mise en œuvre d'une politique pluriannuelle de développement touristique
- Gestion et entretien du Domaine du Lac de Champos
- Accompagnement et soutien à l'organisation de l'Ardéchoise cyclotouriste
- Soutien à la valorisation et au développement de la Société Nouvelle du Chemin de Fer du Vivarais
- Création, aménagement et entretien de sentiers de randonnées s'inscrivant dans un plan global de développement et de renforcement de la pratique à l'échelle du territoire de l'agglomération, en lien avec le schéma des mobilités
- Création, aménagement, signalisation et entretien des itinéraires de mobilité douce : la Viarhona, la liaison entre la Viarhona et le Train de l'Ardèche, le projet de liaison douce en rive gauche et en rive droite du Rhône et les voies inscrites au schéma des mobilités douces (schéma des pistes cyclables).

Article 6-3 : développement culturel

- Elaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.
- Enseignement de la musique et de la danse en dehors du temps scolaire et dans le cadre d'un cursus qualifiant.
- Gestion et/ou création de

centre Multimédia

- Elaboration d'un schéma de lecture publique et participation au fonctionnement des infrastructures en partenariat avec les conseils départementaux Drôme et Ardèche.

Article 6-4 : politique du développement de la pratique sportive sur le territoire intercommunal

- Elaboration d'une politique visant à conforter et développer la pratique sportive sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.

Article 6-5 : emploi

- Participation et soutien à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
- Participation à la Maisons de l'emploi

Article 6-6 : apprentissage de la natation pour les scolaires

- Apprentissage de la natation pour les élèves des classes élémentaires des écoles publiques et privées au centre aquatique Linaë.

Article 6-7 : santé

- Elaboration d'un diagnostic local de santé à l'échelle du territoire communautaire.

Article 6-8 : animation des politiques contractuelles passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département.

Article 6-9 : entretien et gestion d'équipements publics propriété communautaire.

- Bâtiment communautaire (Mauves)
- Bâtiment communautaire (Mercuriol-Veannes)
- Bâtiment communautaire (Domaine du lac de Champos)
- Maisons des Vins
- Gare de Boucieu-le-Roi
- Gare de St-Barthelemy-le-Plain
- Gare du train de l'Ardèche Tournon-

sur-Rhône/St Jean-de-Muzols

- Espace Aquatique « Linaë »
- Maison des Associations de Saint-Félicien
- Dépôt & local technique de Saint-Félicien
- Bâtiment industriel « Nectardéchois »
- Hôtel « le Félicien »
- Domaine du lac de Champos
- MJC + école de Musique à Saint-Donat
- Espace des Collines à Saint-Donat
- Gendarmerie + logements à Saint-Donat
- Maison de Retraite de Saint-Donat
- Maison dit « Silvestre » à Saint-Donat
- Pont Bascule à Saint-Donat
- Local « Croix Rouge » à Saint-Donat
- Centre Multi-accueil « Couleur Grenadine »
- Centre Multi-accueil « Les P'tits Bouchons » et RAM
- Centre Multi-accueil « Pomme d'Api » et CMS
- Centre Multi-accueil « Les Marmottes »
- Centre Multi-accueil « Planète Môme centre »
- Centre Multi-accueil « Planète Môme sud Luettes »
- Centre Multi-accueil « Perle de Lune »
- Centre Multi-accueil « Croque Lune »
- Micro-crèche « Les Loupiots »
- Micro-crèche « Les P'tits Loups »
- Micro-crèche « La Farandole »
- Multi accueil « la Courte Echelle »
- Déchetterie sur Tournon-sur-Rhône
- Déchetterie sur St Félicien
- Déchetterie de Saint-Donat

Article 6-10 : cession en pleine propriété de terrain permettant l'implantation d'équipements publics (caserne de pompier, collège.....).

Article 6-11 : agences postales intercommunales dont mise à disposition d'agents auprès des communes

Pour permettre de fixer précisément l'intervention des structures intercommunales dans le domaine des compétences optionnelles le législateur permet de s'appuyer sur la notion « d'intérêt communautaire ».

Dans un domaine de compétence donné l'intérêt communautaire est la limite entre les actions que peuvent engager les communes et celles qui relèvent obligatoirement de l'intercommunalité.

L'intérêt communautaire est fixé par délibération du conseil d'agglomération (délibération n°2017-295 du 14 décembre 2017). Il peut donc aisément évoluer en fonction de la conjoncture et des besoins

Extrait de la délibération 2021-348 du 7 juillet 2021

Article 4 : compétences obligatoires

Ajout des sous-articles suivants :

Article 4-8 : eau

Article 4-9 : assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L 2224-8

Article 4-10 : gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L 2226-1

Article 5 : compétences optionnelles

Ajout du sous-article suivant :

Article 5-5 : création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Article 6 : compétences facultatives

Suppression de :

Assainissement non collectif

- Contrôle de la conception et de la réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves
- Contrôle du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes
- Etudes et/ou travaux relatifs à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Dans le cadre du développement culturel, suppression de :

- Gestion de l'École de Musique du Pays de l'Herbasse.
- Etude pour l'extension de la compétence enseignement musical sur l'ensemble du territoire.

Et ajout de :

- Enseignement de la musique et de la danse en dehors du temps scolaire et dans le cadre d'un cursus qualifiant.

Dans le cadre de l'entretien et gestion d'équipements publics propriété communautaire, suppression de :

- Gare du train de St Jean-de-Muzols
- Gymnase de Saint-Félicien
- Station-service de Saint-Félicien
- Plateau sportif Margès

- Station d'épuration du Lac de Champos
- Terrain multisport de Mercurool
- Terrain multisport de Veaunes
- Terrain multisport d'Erôme
- Terrain multisport de Serves-sur-Rhône
- Terrain multisport de Gervans
- Terrain multisport de Chantemerles-Blés
- Terrain multisport de Larnage
- Terrain multisport de Chanos-Curson
- Terrain multisport de Pont-de-l'Isère
- Terrain multisport de La-Roche-de-Glun
- Terrain multisport de Beaumont-Monteux
- Terrain multisport de Tain-l'Hermitage : Lycée Hôtelier
- Terrain multisport de Tain-l'Hermitage : Skate Parc
- Terrain multisport de Crozes-Hermitage

En substance cette modification statutaire à :

Doter ARCHE Agglo des compétences suivantes :

- Enseignement de la musique et de la danse, cette compétence étant limitée à la pratique hors du temps scolaire et sous réserve que l'enseignement dispensé s'inscrive dans un cursus qualifiant,
- Création de Maison France Services

Entériner les transferts de compétences imposés par la Loi :

- AEP
- Assainissement
- Gestion des eaux pluviales urbaines

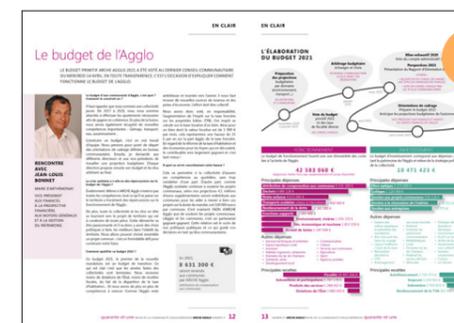
Redonner aux communes la gestion des équipements sportifs locaux, dans un souci de plus grande efficacité.

Afin de pouvoir traiter l'information de manière plus directe et plus impactante, le rubricage et le graphisme du magazine communautaire ont été revus en 2021. La pagination est également passée de 16 à 20 pages.

Ces choix ont été faits afin de rendre le magazine encore plus attractif afin d'améliorer le confort de lecture des habitants notamment : plus de couleurs pour valoriser certains articles, mettre en exergue des chiffres clés, des données importantes.

De nouvelles pages ont également été créées

- 1 « Vu sur les réseaux » qui donne à voir l'actualité sur les médias sociaux de l'Agglo
- 2 « En bref » qui permet de traiter des actualités à la volée de manière concise
 - « un dossier » détaillé qui permet de développer un sujet, une politique avec une interview du ou des élus concernés
- 3 « En clair » : une interview politique sur un sujet d'actualité couplée avec une infographie complémentaire
- 4 « Métiers d'Agglo » : la mise en valeur de plusieurs métiers, missions, professions... exercés au sein des services de l'Agglo.



Une nouvelle rubrique vidéo a vu le jour sur les réseaux sociaux ARCHE Agglo : **2 minutes pour comprendre.**

En lien avec un sujet d'actualité, cette rubrique permet à un élu communautaire de prendre directement la parole. Le format de cette rubrique, 2 minutes maximum, se veut dynamique. Il implique également d'aller à l'essentiel, c'est un format parfaitement adapté aux usages du numérique et notamment des médias sociaux.

Objectif : mieux valoriser les actions et les projets de l'Agglo au service des habitants.

Plusieurs sujets ont été traités au cours de l'année 2021 :

- L'enquête mobilité début 2021
- Le Mois de l'Emploi (**événement en mars 2021**)
- L'approche de la saison estivale (**juin 2021**)
- La présentation de la semaine de la rénovation (**septembre 2021**)
- L'extension des consignes de tri (**octobre 2021**)
- Le Mois de la Parentalité (**novembre 2021**)

1		2' pour comprendre - LE PLAN CLIMAT ARCHE Agglo communauté d'agglomération
2		2' pour comprendre - LE CONSOMMONS LOCAL ARCHE Agglo communauté d'agglomération
3		2' pour comprendre - L'ENQUÊTE MOBILITÉ ARCHE Agglo communauté d'agglomération
4		2' pour comprendre - LE MOIS DE L'EMPLOI ARCHE Agglo communauté d'agglomération
5		2' pour comprendre LA SAISON ESTIVALE 2021 ARCHE Agglo communauté d'agglomération
6		2 minutes pour comprendre LA SEMAINE DE LA RÉNOVATION ARCHE Agglo communauté d'agglomération
7		2' pour comprendre l'extension des consignes de tri ARCHE Agglo communauté d'agglomération
8		2' pour comprendre le Mois de la Parentalité ARCHE Agglo communauté d'agglomération
9		2' pour comprendre LA CARTE INTERACTIVE DES COMMERCES DE PROXIMITÉ ARCHE Agglo communauté d'agglomération
10		2' pour comprendre le Forum des métiers et des formations ARCHE Agglo communauté d'agglomération

Chaque réseau social se complète en termes de cibles, de messages et de régularité. Déjà présent sur Facebook, Twitter et LinkedIn, la direction de la Communication, pour être en phase avec les usages des médias sociaux, a souhaité créer un compte Instagram.

Objectifs :

- Etablir un véritable maillage entre ces différents outils de communication
- Accroître la visibilité de l'Agglo
- « dépolssiérer » l'image de l'administration/collectivité
- Partager les actualités/infos de l'Agglo
- Valoriser le territoire et ses habitants (développer une communauté)
- Se donner les moyens de mieux toucher la cible jeune (15 – 30 ans)

Toucher une cible différente

Instagram est le réseau social privilégié des jeunes, les informations peuvent aussi se transmettre via ce réseau.

Une meilleure visibilité

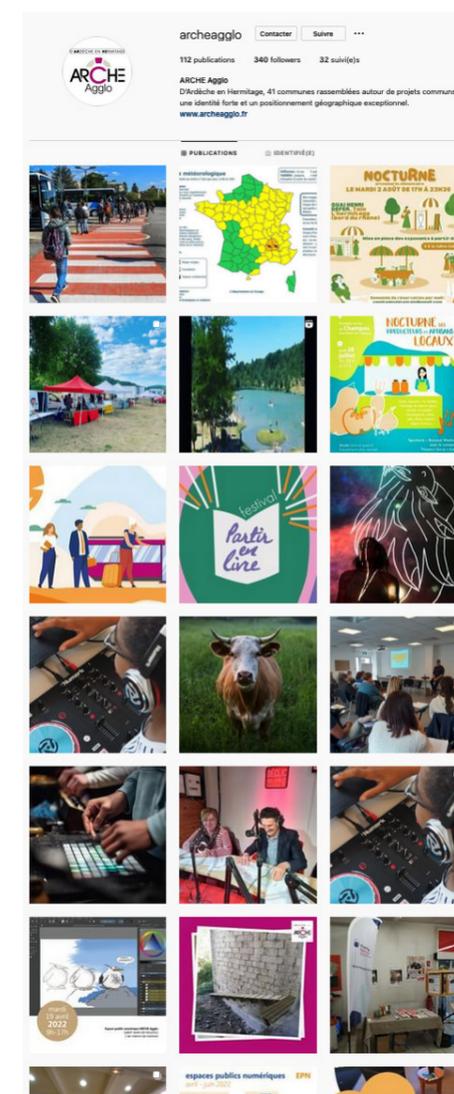
Instagram compte en 2020 plus d'1 milliard d'utilisateurs actifs mensuels. Dynamique, ce réseau social génère un important flux qu'il ne faut plus omettre de sa stratégie de communication digitale.

Un rapport à l'image plus important

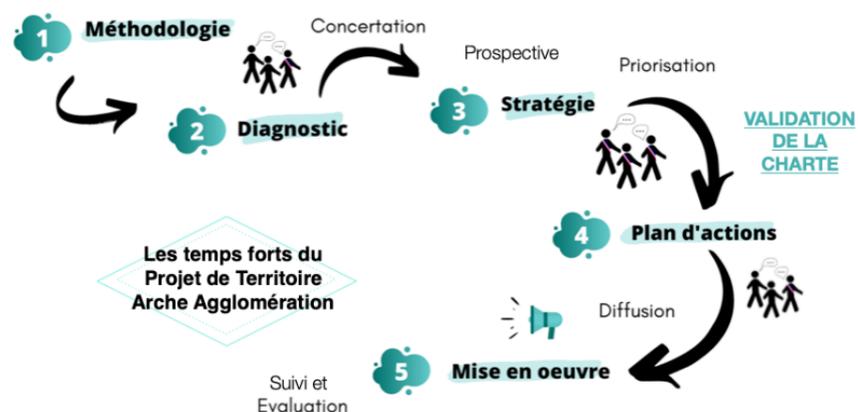
Nous le savons, des visuels impactants et des vidéos brèves attirent l'attention et contribuent à l'attrait d'Instagram pour les jeunes. Il faut donc privilégier : infographie, photos, dessins, vidéo de quelques secondes, boomerang... Ce qui permet de parler différemment d'une information.

Les story permettent aussi aux utilisateurs d'être au plus près de l'actu, de l'info et donc de créer un lien particulier avec l'institution.

Lancé à l'été 2021, le compte est bien entendu encore à consolider. Il dispose à ce jour de plus de 300 abonnés. En travaillant sur des contenus dédiés et adaptés, il peut croître rapidement en développant une véritable communauté.



Les 5 temps forts du projet de territoire



Étape 1

La définition de la méthodologie. Les élus ont souhaité initier une démarche d'élaboration du Projet de Territoire qui soit à la fois prospective (quelles visions du territoire pour le futur ? quelle vision souhaitable et non souhaitée ?), stratégique (quelles orientations et objectifs poursuivre pour façonner un territoire durable dans une recherche de cohésion de l'ensemble ?) et participative (un projet collectif partagé par tous).

Étape 2

La construction d'un diagnostic territorial partagé avec l'ensemble des parties prenantes du territoire (entretiens avec les acteurs clés, trois Ateliers « Horizon » ouverts à tous pour partager des points de vue et se projeter, des temps de travail entre élus et entre agents municipaux, un recueil de la parole des plus jeunes) sur la base d'un état des lieux balayant l'ensemble des problématiques territoriales.

Étape 3

La définition d'une stratégie de territoire construite sur la base d'une prospective exploratoire (2 séminaires prospectifs ouverts aux acteurs locaux, notamment le Conseil de Développement, et aux élus). Les orientations prioritaires et leurs déclinaisons en objectifs (1 séminaire stratégique d'élus) pour atteindre progressivement la vision partagée du futur souhaitable du territoire. In fine, La Charte de Territoire est validée.

Charte de territoire

Étape 4

L'élaboration du plan d'actions. La stratégie se décline en plan d'actions pluriannuel. La démarche ne s'engage pas sur un territoire sans histoire. De nombreux projets et politiques publiques sont déjà engagés. Il faut donc les prendre en compte, les adapter si besoin et imaginer ce qu'il faut faire en plus ou différemment pour atteindre les objectifs fixés avec les moyens humains et financiers cohérents.

Étape 5

La mise en oeuvre du projet de territoire. Le projet de territoire validé est diffusé et partagé avec les parties prenantes, un suivi et une évaluation en continue des actions sont mis en place. Ils permettent de mesurer les avancées, la cohérence de celles-ci par rapport au projet de départ et de prendre en compte les données nouvelles.

Un projet de territoire ne doit pas être figé.

Une instance consultative de mobilisation citoyenne a été créée en septembre 2021. Elle est composée initialement de 50 membres autour de 4 collèges, un collège de citoyens, de représentants de la vie associative, de représentants de structures privées et de membres institutionnels répartis sur l'ensemble du territoire d'ARCHE Agglo.



Cette instance est en cours de structuration et prend part aux projets de l'Agglomération.

- 2 membres siègent au comité de pilotage du projet de territoire,
- 2 membres siègent au comité de pilotage du plan climat
- 2 membres siègent au comité des partenaires transport/mobilité

Extrait de la charte de partenariat

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative, un outil de consultation et d'expression des citoyens par l'intermédiaire de la société civile, qui a pour objectif de :

- Donner des avis et de faire des propositions aux élus de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo conformément aux principes de la démocratie participative.
- Renforcer le débat public

Il se donne pour missions :

- d'être force de propositions et de donner des avis sur les projets et enjeux du bassin de vie
- d'être un citoyen acteur de la démocratie
- de faciliter les liens entre habitants et élus mais aussi entre citoyens pour l'engagement dans la vie du territoire
- de faire état des remontées de terrain
- de mieux comprendre et connaître ARCHE Agglo

Le Codev remplit une fonction consultative auprès des élus de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo. Force de proposition, il intègre toutes les missions d'un Conseil de Développement au sens des lois précitées. La loi prévoit trois grands domaines d'intervention :

- Le conseil de développement contribue à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire
- Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification : plan local d'urbanisme intercommunal, schéma de cohérence territoriale, programme local de l'habitat, plan de déplacement urbain,...
- Il contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable, notamment dans le cadre du plan climat air énergie territorial et des contrats de transition écologique

Le TAD est un service de transport proposé par ARCHE Agglo. Il existe aujourd'hui 4 lignes :

- **Arlebosc > Saint-Félicien le vendredi matin**
- **Serves > Tournon-sur-Rhône le samedi matin**
- **Chantemerle-les-Blès > Tournon-sur-Rhône le samedi matin**
- **Glun > Tournon-sur-Rhône (via Tain l'Hermitage) le samedi matin**

L'inscription pour l'un de ces trajets se fait par téléphone avant le jeudi 12 heures pour la ligne Arlebosc/St Félicien et jeudi 17 heures pour les autres lignes.

Le tarif est unique comme sur l'ensemble du territoire à 0.80 €

ARLEBOSC/SAINT-FÉLICIEN Vendredi matin uniquement
Réservation au 04 75 06 72 25 (mairie de Colombier-le-Vieux) jusqu'au jeudi 12h.

	ALLER	RETOUR
● ARLEBOSC Le village	8:30	11:45
● BOZAS Croix des champs	8:36	11:39
● COLOMBIER-LE-VIEUX Le village	8:45	11:30
● SAINT-FÉLICIEN Le village	9:00	11:15

SERVES/TAIN-TOURNON Samedi matin uniquement
Réservation au 04 75 81 09 09 jusqu'au jeudi 17h.

	ALLER	RETOUR
● SERVES	9:10	11:42
● ÉRÔME	9:15	11:37
● GERVANS	9:20	11:32
● TAIN Place Taurobole	9:25	11:27
● TOURNON Rampon/Carnot	9:32	11:20

CHANTEMERLE/TAIN-TOURNON Samedi matin uniquement
Réservation au 04 75 81 09 09 jusqu'au jeudi 17h.

	ALLER	RETOUR
● CHANTEMERLE Place de la Mairie	8:20	
● LARNAGE École	8:25	
● CROZES-HERMITAGE École/village	8:30	
● TAIN Place Taurobole	8:35	
● TOURNON Rampon/Carnot	8:42	
		RETOUR
● TOURNON Rampon/Carnot		10:25
● TAIN Place Taurobole		10:32
● CROZES-HERMITAGE École/village		10:37
● LARNAGE École		10:42
● CHANTEMERLE Place de la Mairie		10:47
● MERCUROL-VEAUNES Le Chenet*		10:52
● MERCUROL-VEAUNES Le Corbeil*		10:53
● MERCUROL-VEAUNES La Chapelle*		10:54
● MERCUROL-VEAUNES Les Audouards*		10:55
● CHANOS-CURSON Chanos*		10:58
● CHANOS-CURSON Curson*		11:00

* Pour le trajet aller depuis **MERCUROL-VEAUNES** et **CHANOS-CURSON**, se référer aux horaires de la **ligne 10** accessibles directement sans réservation, à 0,80€.

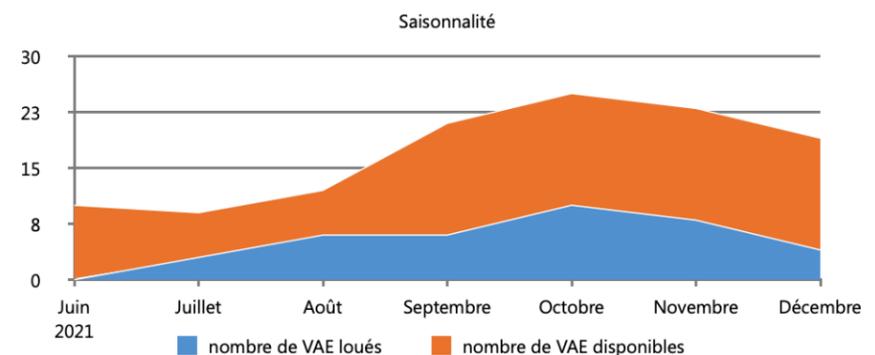
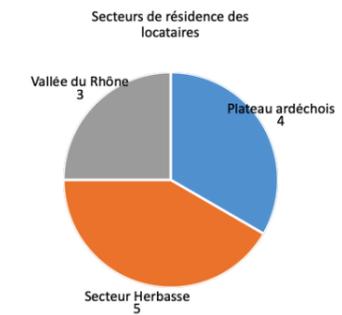
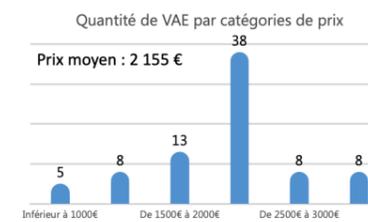
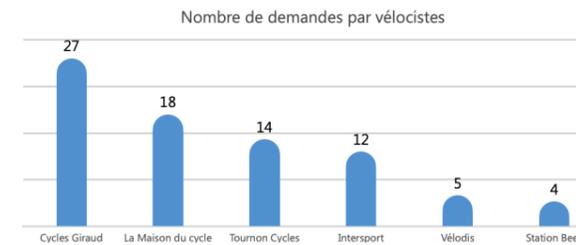
GLUN/TAIN-TOURNON Samedi matin uniquement
Réservation au 04 75 81 09 09 jusqu'au jeudi 17h.

	ALLER	RETOUR
● GLUN Village	9:45	12:38
● LA ROCHE-DE-GLUN Entrée	9:47	12:36
● LA ROCHE-DE-GLUN Sortie	9:48	12:34
● PONT-DE-L'ISÈRE Village	9:50	12:32
● PONT-DE-L'ISÈRE Le Haut	9:52	12:30
● BEAUMONT-MONTEUX Village	10:00	12:22
● TAIN Place Taurobole	10:15	12:07
● TOURNON Rampon/Carnot	10:22	12:00



Afin de promouvoir l'usage des mobilités douces, ARCHE Agglo a développé 2 dispositifs :

- Le soutien financier à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, auprès d'un professionnel du territoire
- La location longue durée de VAE (prestation qui n'est pas disponible chez les professionnels du territoire d'ARCHE Agglo)





1H SUD DE LYON
Action phytale
(affichage et stratégie digitale)

Création d’un site internet « 1H SUD DE LYON » couplé à une action d’affichage ciblée sur les arrêts de bus et métro de la ville de Lyon et à la diffusion d’un film du territoire au niveau de la station très fréquentée de Bellecour.

Cette campagne a été réalisée au printemps et à l’automne. À cette occasion, de nouveaux contenus dédiés à cette opération ont été créés et l’opération a été soutenue par du référencement payant adwords et réseaux sociaux.

Le même type d’action a eu lieu au printemps dans la ville de Grenoble 1h sud Grenoble (redirection vers le site de destination). Cette fois-ci se sont les tramways et arrêts de bus qui ont accueillis la campagne d’affichage.

Cette première campagne faite en 2021 a reçu un retour très positif de la part des professionnels qui enregistrent davantage d’arrivées de locaux à l’échelle régionale. Une campagne ciblée sur la clientèle de proximité – Auvergne Rhône Alpes – doit être déployée sur les prochaines années.



Chiffre d’affaires : 421 500€ pour un résultat net de 2 500€

Fréquentation de la base de loisirs

- 16 000 véhicules
- Environ 60 000 personnes sur la saison
- Clientèle drômoise à 37 %
- Clientèle ardéchoise à 6 %

Fréquentation du camping

- Taux d’occupation des **locations juillet et août : 85 %**
- Taux d’occupation du **camping juillet et août : 54 %**
- Clientèle Auvergne Rhône-Alpes à 63 %
- Clientèle étrangère à 12 %
- Clientèle Hauts de France à 5 %

Une saison encore marquée par la crise de la Covid 19 (Pass sanitaire et maintien d’une jauge renforcée)

- Une adaptation des normes sanitaires s’appuyant sur les préconisations de la fédération de l’hôtellerie de plein air ;
- Une régulation de la fréquentation sur la base de loisirs pour permettre le respect des gestes barrières.
- Poursuite du développement du projet PPI Champos 2025 avec la réalisation de l’étude de faisabilité (préprogramme détaillé)
- Réalisation de notre Profil de Baignade. Dossier réglementaire qui identifie les sources d’éventuelles pollutions pouvant présenter un risque pour la santé et améliorer le maintien de la qualité de nos eaux de baignade par des plans d’actions.



Une réalisation rendue possible avec l'assistance du Cabinet Cairn Interprétation, et une forte implication de la mairie des habitants et de l'école de musique de Colombier-le-Vieux.

Le sentier valorise la langue occitane autour de la vie de Marie MOURIER, grâce à la création de 6 stations d'accueil tout au long d'un parcours de 1,3 km. D'anciens pupitres d'écoliers donnés par la mairie ont été réutilisés. Une installation audio permet d'illustrer le récit de l'histoire avec des chansons et des poèmes en occitan en hommage à Marie Mourier : elle-même auteure de récits, poèmes et chansons en Occitan ainsi que membre de l'association Parlarem en Vivarés.

Marie Mourier est une paysanne née en 1922. Elle écrit, compose, chante ; aussi à l'aise en Français qu'en Occitan. Elle arrive à Vaudevant à l'âge de trois ans quand ses parents viennent y exploiter une ferme. Plus tard, elle racontera, dans l'un de ses ouvrages, son parcours pour aller à l'école du village où elle est mise en pension à 7 ans.



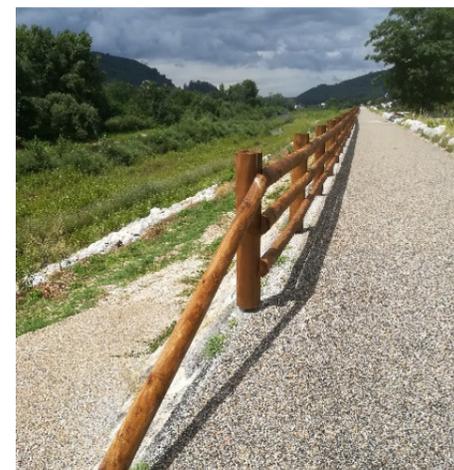
ARCHE Agglo souhaite compléter l'itinéraire cyclable « Viarhona » réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ardèche par un tronçon complémentaire sur la commune de Saint-Jean-de-Muzols pour assurer la liaison Viarhona / Gare du Train de l'Ardèche. Cette liaison permettra l'accès à la gare du chemin de fer du Vivarais depuis les communes desservies par la Viarhona, mais aussi aux plaisanciers et croisiéristes qui font escale à Tournon. Cet aménagement a un intérêt local avec la réalisation et l'allongement d'un itinéraire de balade existant.

Le projet permettra de cibler 2 publics pour un usage piéton et cyclo :

- Un public touristique : pour les usagers de la Viarhona, les clients du Train de l'Ardèche, les plaisanciers et croisiéristes et généralement les touristes en visite sur le territoire.
- Un public local : avec une sécurisation des parcours mode doux entre les différents équipements structurants de la commune: stade, tennis, Gare du Train de l'Ardèche.

Une première phase de travaux a eu lieu en 2021 permettant d'aménager la digue du Doux en créant une voie cyclable, sécurisée par une barrière et une signalétique adaptée. Une rampe vélo a également été créée pour faciliter l'accès en le pont de la RD86 et l'itinéraire cyclable.

La seconde phase de travaux interviendra fin 2022-début 2023 afin de compléter l'itinéraire.



Objectif : motiver la consommation locale sur ARCHE Agglo.



Moyens

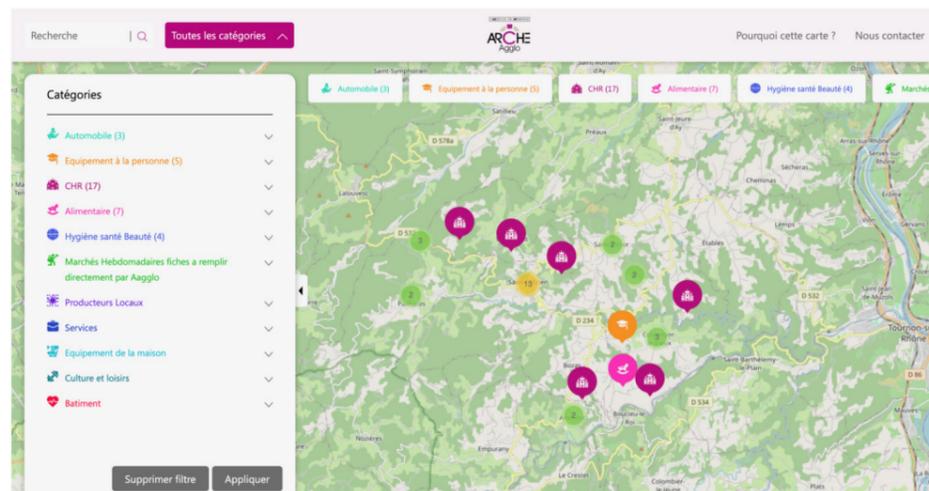
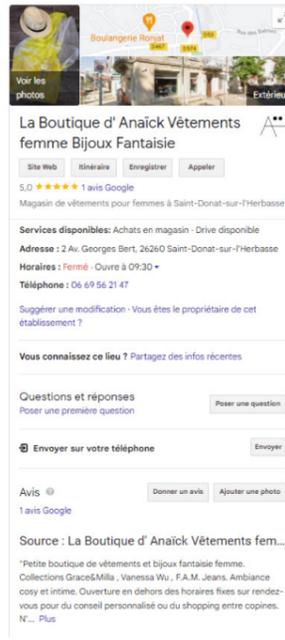
- Prestataire : ESPM + Too Easy
- Cartographie dynamique issue de l'aspiration des fiches Google My Business gérées par les TPE, assurant une visibilité sur les informations de bases (maîtrise de l'information).
- Mise à jour par les TPE.
- Campagnes d'emailing pour motiver la présence des TPE sur l'outil
- Promotion de l'outil et communication lors des événements commerciaux : fêtes des mères / fêtes des pères
- Fiches tutoriels, vidéos
- Hot line pour les accompagner n° 06 41 19 60 39

Lancement le 8 décembre 2021 par

- Opération street Marketing : le 11 et 18 décembre
- Campagne Radio
- Flyers , stop caisse, affiches
- Campagne de référencement
- Réseaux sociaux

Évaluation de l'outil

- 1 110 utilisateurs à ce jour contre 132 utilisateurs en décembre 2021
- Temps moyen d'utilisation : 1min 40
- 44 utilisateurs par jour au moment du lancement début décembre
- Nombre de TPE présentes sur GMB : 1 502 aujourd'hui contre 1 000 en décembre 2021

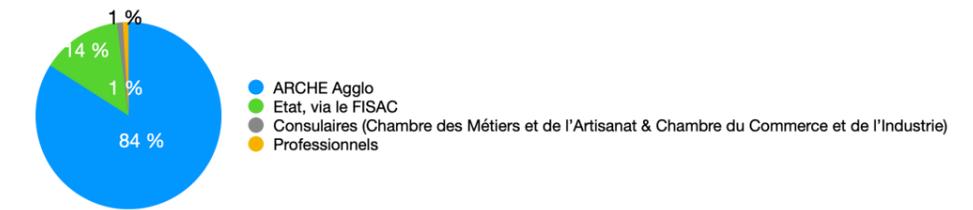


ARCHE Agglo a lancé un programme FISAC en 2019 faisant suite à la réponse à appel à projet en 2017. Une aide financière de 302 633 € a été accordée par l'Etat à ARCHE Agglo pour le financement d'une opération collective en milieu rural sur son territoire (dont 62 633 € pour le fonctionnement et 240 000 € pour l'investissement). 11 actions du programme initial ont été ainsi co-financées par la subvention FISAC. Le taux de consommation des dépenses est de 124 %. Ce taux atteint 71% sur le volet fonctionnement. Les dépenses liées aux aides directes auprès des TPE atteint 137 % des dépenses prévues.

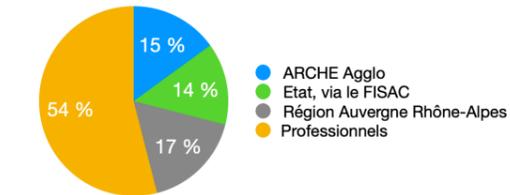
Taux de consommation par catégorie d'actions

	Total des dépenses	Part FISAC estimée*
Fonctionnement	214 310 €	29 095 €
Investissement	1 648 608 €	240 000 €
TOTAL	1 862 918 €	269 095 €

Répartition du financement des actions de fonctionnement



Répartition du financement des actions d'investissement



Aide à la modernisation et investissements

56 entreprises ont bénéficié des aides avec l'enveloppe budgétaire allouée par le dispositif FISAC dont 75 % abondé par la Région. Sur rappel l'engagement initial de l'Agglo était de 20 à 30 dossiers. Sur ces 56 dossiers, 40 entreprises ont généré la création de 73 emplois.

Ces subventions ont eu des effets positifs variés :

- **Impact sur les chiffres d'affaires et la fréquentation des activités**
- **Aide à l'installation**
- **Embellissement des centres-villes...**

Situation des 56 entreprises aidées :

- **12 porteurs de projet qui souhaitent créer leur activité sur le territoire**
- **6 reprises d'activité**
- **38 entreprises existantes**

Cette action a été prolongée pour aider 45 entreprises supplémentaires. ARCHE Agglo a fait le choix de proposer une aide financière à hauteur de 30 % pour ces entreprises (afin de garantir une certaine équité de traitement entre les entreprises aidées par le FISAC et les autres sur le temps de l'opération).

	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises ayant créé des emplois (hors chef d'entreprise)	Nombre d'emplois créés
Existante	38	23	21
Reprise	6	6	18
Création	12	11	34
TOTAL	56	40	73

Depuis le lancement de la politique d'accompagnement du commerce fin 2017 (avant la mise en place du FISAC) 120 dossiers ont été soutenus financièrement. Cela représente 240 000 € d'aide de l'Etat et 761 823 € d'aide de l'agglo. Ce soutien a généré par effet de levier près de 9 504 000 € d'investissements. Concrètement pour 1 € aidé les entreprises ont investi 9 €.

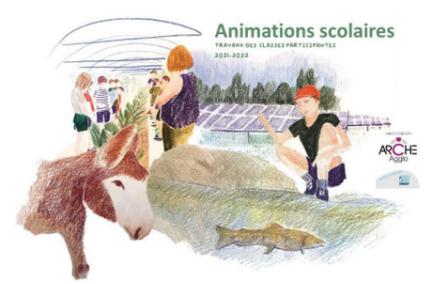
Campagne de sensibilisation des jeunes du territoire : un choix politique fort et engagé pour la sensibilisation des acteurs et décideurs de demain

Durant l'année scolaire 2021-2022 se sont 3 226 enfants issus de 137 classes réparties dans 26 communes du territoire. ARCHE Agglo qui ont bénéficié des campagnes de sensibilisation proposées par ARCHE Agglo.

Plusieurs thématiques étaient offertes aux enseignants :

- Milieux aquatiques
- Milieux et espaces naturels
- Transition écologique et énergétique
- Alimentation et agriculture : découvrir l'agriculture durable, comprendre les liens entre agriculture locale, alimentation et environnement. En partenariat avec les CIVAM 26-07 et Agribio Ardèche et 20 fermes du territoire.
- Déchets ménagers
- Gaspillage alimentaire : comprendre les enjeux de la réduction du gaspillage, participer à un diagnostic pour le quantifier et communiquer sur les actions mises en place. En partenariat avec le SYTRAD

Le retour positif des établissements est unanime sur la qualité des interventions mais aussi sur la gestion de la logistique réalisée en interne au sein de la direction de l'Environnement.



Animations scolaires
TÉMOIGNAGE DES COLLECTIVITÉS PARTICIPANTES
2021-2022
ARCHE Agglo

Téléchargez le recueil des campagnes pédagogiques 2021-2022 sur le site de l'Agglo www.archeagglo.fr
Rubrique Vivre > Environnement > éducation et sensibilisation



Le Plan Climat Air Énergie Territorial ARCHE Agglo (PCAET), adopté en février 2021, nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire. Les communes sont déjà engagées sur de nombreuses actions en faveur de la transition écologique, des efforts ambitieux sont à poursuivre. Cette charte d'engagement réciproque témoigne de la participation de la commune, pour mettre en œuvre les actions du plan climat.

Les engagements de l'Agglo

ARCHE Agglo s'engage à accompagner les communes dans la réalisation de ces actions, par des appuis techniques, de la mutualisation et des échanges d'expériences, et à valoriser leurs actions à travers la communication institutionnelle.

Les engagements de la commune

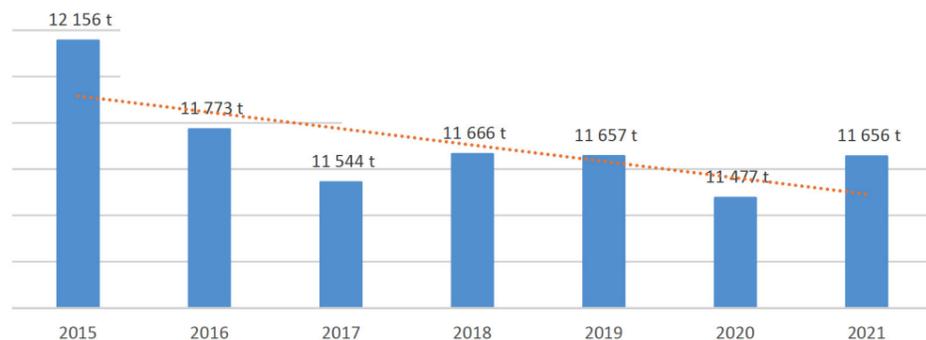
- | | | |
|--|---|--|
| <p>1 Diversité et changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préserver la qualité et la diversité des productions agricoles du territoire <input type="checkbox"/> Valoriser les richesses naturelles du territoire <input type="checkbox"/> Préserver et partager la ressource en eau <input type="checkbox"/> Améliorer la résilience du territoire face aux risques des changements climatiques | <p>2 Améliorer le quotidien des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Aménager le territoire et créer des offres de mobilités alternatives à la voiture <input type="checkbox"/> Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires vertueuses <input type="checkbox"/> Soutenir les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements <input type="checkbox"/> Réduire la pollution de l'air pour limiter les impacts négatifs sur la santé | <p>3 Développement + équilibré et + durable du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Créer des lieux de proximité et de solidarité dans les centres-bourgs du territoire <input type="checkbox"/> Soutenir le développement d'une économie circulaire à travers la gestion des déchets |
| <p>4 Développer les énergies positives du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cadrer et accompagner un développement ambitieux et équilibré des ENR territoriales (y compris production bois et gaz renouvelable) | <p>5 Exemplarité des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Affirmer l'ambition politique "TEPOS" dans toutes les politiques publiques de la collectivité <input type="checkbox"/> Equilibrer les consommations énergétiques et la production d'énergie renouvelable du patrimoine bâti <input type="checkbox"/> Réduire l'impact environnemental des activités de la collectivité | <p>6 Autres actions envisagées</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |



Évolution des quantités d'ordures ménagères collectées sur le territoire (gestion ARCHE Agglo et SIRCTOM)

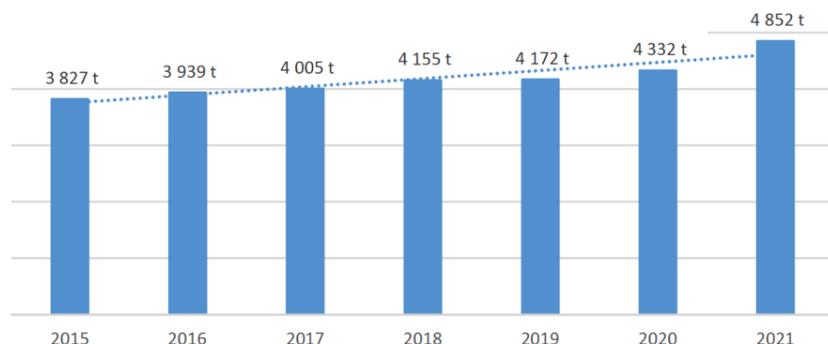
Globalement nous pouvons constater une baisse tendancielle de la production d'ordures ménagères et assimilés ces dernières années.

Evolution du tonnage annuel d'OMr collecté

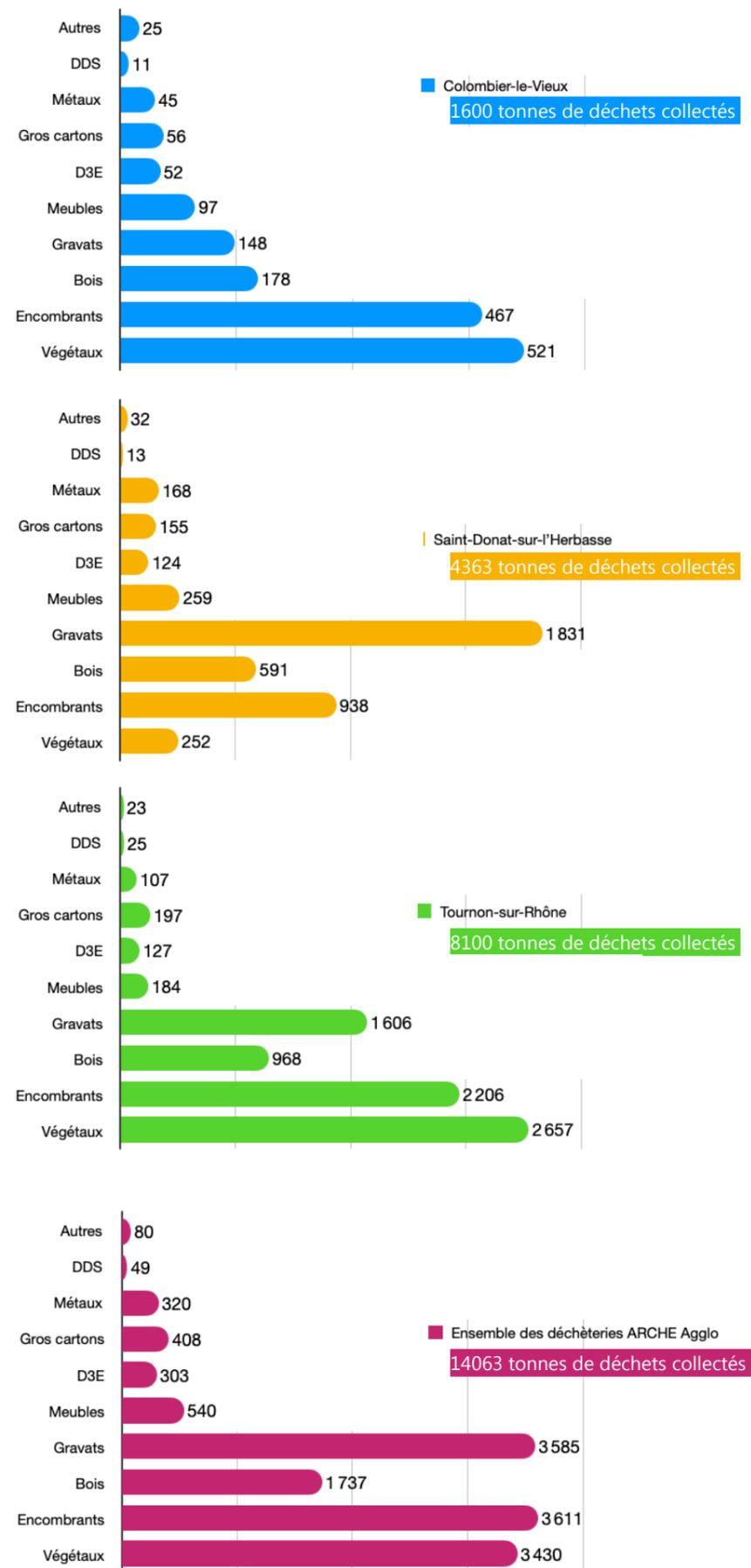


Pour autant, tout comme pour la collecte sélective, l'année 2021 est marquée par une légère hausse des quantités collectées (+2%) avec une production d'environ 201 kg/an/habitant.

Evolution du tonnage de collectes sélectives collecté



En 2021, on peut constater globalement une augmentation des quantités de collecte sélective collectées. L'impact le plus marquant est sur les fibreux avec environ + 7 kg/an/habitant. Globalement cela représente une augmentation de 12 % des tonnages par rapport à 2020, avec 4 852 tonnes collectées (soit près de 84 kg/an/habitant).



DDS : déchets diffus spécifiques
D3E : déchets d'équipement électrique et électronique

22 évènements différents dont une animation autour du livre « lire en résonance », une conférence sur la culture pour le jeune enfant et sa famille et l'importance de celle-ci dans le développement de l'enfant, des spectacles tout public (le petit Plumo de la compagnie le Remueuse), des spectacles pour les plus petits (Le bateau de la compagnie Rêveries mobiles), un ciné-débat autour du développement cognitif de l'enfant...

9 lieux différents :

- Bibliothèque de Saint-Barthélemy-le-Plain
- Espace Charles Trénet à Tain l'Hermitage
- Espace des Collines à Saint-Donat-sur-l'Herbasse
- Salles des berges du Rhône à Gervans
- Salles des fêtes de Charmes-sur-l'Herbasse
- Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône
- Bibliothèque de La Roche-de-Glun
- Salle des Fêtes de Saint-Félicien
- Théâtre Jacques Bodoin à Tournon-sur-Rhône

745 personnes :

- 213 personnes pour les conférences, ciné-débats
- 477 personnes pour les animations parents-enfants ou spectacles
- 55 pour les temps spécifiques pour les professionnels



Le savoir-nager en ALSH, organisé à l'été 2021, a été une action fortement appréciée par les familles, les enfants et les organisateurs

La crise sanitaire et ses conséquences durables ayant impacté le Savoir nager en milieu scolaire, ARCHE Agglo a mis en place pour les enfants de 6 à 11 ans inscrits en accueil de loisirs au cours de l'été 2021 une action de Savoir Nager spécifique, au sein de l'équipement LINAË. Alors que les accidents de baignade représentent la première cause de mortalité chez les enfants, l'Agglo s'engage fortement dans l'apprentissage de la nage en sécurité pour les enfants. L'action s'est concrétisée par un dispositif de 5 séances consécutives d'une durée d'1h30 dans l'eau, encadrées par des Moniteurs Nageurs Sauveteurs de Linaë, et dans le cadre de l'accueil de loisirs. **L'action a permis à près de 100 enfants de rattraper le retard d'apprentissage pris pendant la période COVID.**



Cette action exceptionnelle mise en place durant l'été 2021 complète et amplifie le partenariat dont dispose ARCHE Agglo avec l'espace aquatique Linaë qui vise à offrir à la totalité des écoles primaires privées et publiques du territoire un accès privilégié à l'équipement.

C'est ainsi que durant l'année 2021 se sont plus de 1 600 créneaux qui ont été réservés à la natation en milieu scolaire, permettant ainsi aux enfants de 132 classes de bénéficier de séances d'apprentissage (15 610 passages ont été enregistrés).

Le programme d'actions 2021-2022 a abordé une multitude de disciplines artistiques, avec la mise en place de nombreuses actions :

- Parcours artistique à l'école primaire : chant choral et musique classique, arts plastiques, théâtre, cinéma, radio
- Eveil musical et littéraire du jeune enfant dans les crèches et Relais Petite Enfance, projet Des livres à soi
- Travail des élèves de l'école de musique intercommunale avec le Quatuor Debussy
- Actions avec le réseau seniors autonomie : concerts solidaires, spectacles et interventions en structures de santé ; recueil de la parole des aidants à l'Éscale répit ; soutien au programme Culture et Santé de La Teppe
- Projets dans les collèges et lycées et sur les temps extrascolaires des jeunes, pour découvrir, pratiquer, se forger un esprit critique : Education aux médias et à l'information (clubs presse, webradios, chroniques littéraires, interviews et couvertures d'événements) ; Musiques actuelles (voir focus) ; Projet musical inter-lycées ; Clubs cinéma ; Projet environnement, littérature, photographie ; Création d'une vidéo (chantier éducatif à vocation culturelle) ; Ateliers

de pratique de spectacle vivant ; stage de danse hip hop,

- Actions à l'intention des familles : actions dans les bibliothèques ; spectacles et sorties culturelles ; soirées cinéma-débat (Mois de la parentalité), soutien aux festivals familiaux Ciné-marmaille et Monstrueuses Rencontres
- Initiations en centre de loisirs à différentes disciplines artistiques
- Résidence d'auteur de théâtre
- Formation aux chroniques littéraires et sensibilisation à la prise en main de malles d'éveil musical.

Plus de 900 heures d'ateliers de pratique artistique ont été dispensées, une vingtaine de représentations ont été organisées en lien avec la dynamique EAC.

Au total, une quinzaine d'opérateurs culturels, une vingtaine d'équipes artistiques et une cinquantaine de partenaires du territoire (établissements scolaires et structures associatives) ont été mobilisées sur la saison 2021-2022

Des actions ont été mises en place dans plus de la moitié des communes du territoire.

Musique numérique avec La Cordo, la SMAC 07 et l'artiste Submarine FM

Ce projet a été développé en 3 volets :

- Concerts « Tous Terrains », à la rencontre des habitants : médiathèque, brasserie, MJC, collège, lycée, centre de loisirs et établissement de santé,
- Ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) pour les 11-17 ans dans les MJC et Centre Sociaux et à l'école de musique intercommunale : composition collective et entraînement à la pratique du live,
- Temps fort : concert de l'artiste, artistes locaux et scène ouverte jeunes (avec restitution des ateliers) en première partie, production d'une émission en direct par les jeunes.



L'année 2021 a été soumise aux contraintes sanitaires :

- Janvier 2021 l'école n'était pas ouverte aux classes d'orchestre ni aux élèves. Des cours en visio ont dû être mis en place.
- Le 12 janvier un couvre-feu à 18h a contraint les enseignants à modifier leur emploi du temps.
- Le 22 mars, le couvre-feu est passé à 19h.
- L'école a été fermée du 6 avril au 18 mai.
- Les projets de fin d'année ont donc été impactés par toutes ces mesures, toutefois des concerts par classe d'instrument ont été organisés fin juin.
- La rentrée de septembre était contrainte par le pass sanitaire obligatoire pour tous les accompagnants et pour tous les élèves en situation de concert.

Ainsi malgré toutes les contraintes de ces 2 dernières années liées au contexte sanitaire, l'effectif de l'école est resté stable. Ce dont on peut se féliciter.

L'adaptation des enseignants aux différentes contraintes (cours en visio, emploi du temps) et le suivi des élèves malgré le contexte a évité beaucoup de décrochages.



M.A.O. (Musique Assistée par Ordinateur)

La MAO désigne tous les usages de l'informatique dans l'optique de créer des œuvres amateurs ou professionnelles, de les personnaliser ou même d'apprendre à jouer et composer. Existant depuis les années 1970, cette pratique s'est largement démocratisée ces dernières années, notamment grâce au développement des technologies numériques et à leur accès simplifié sur le marché.

L'année 2021 a été marquée par l'acquisition et l'équipement d'une salle M.A.O à l'école de musique composée de 5 postes d'ordinateurs équipés du logiciel Ableton live, qui peuvent permettre d'accueillir 10 personnes par séance.

Entre septembre et décembre, tous les jeudi (entre 12h et 14h) l'école de musique a proposée des séances M.A.O. aux élèves du collège de l'Herbasse qui se sont déplacés jusqu'à l'école de musique.



En 2021 plusieurs axes du Contrat Territoire Lecture se sont concrétisés :

Poursuite de l'étude de faisabilité pour la construction d'une médiathèque intercommunale sur 3 sites et finalisation d'un préprogramme qui identifie les sites les concepts des 3 structures, les besoins RH, matériels, les espaces et les moyens en action culturelle. Ce préprogramme est le socle d'une étude de faisabilité prévue en 2022.

Etude de faisabilité : une démarche collaborative

- 6 rencontres par bassin de vie avec 28 bibliothèques ;
- 4 commissions culturelles
- 4 rencontres par bassin de vie des élus communaux (25 communes différentes)
- + de 300 personnes rencontrées

Des actions co-construite avec les bibliothèques communales et les acteurs

- Participation au mois de la Parentalité avec la Direction de Petite enfance: 127 personnes (dont 67 enfants) ont pu profiter des « Lectures en résonance »

avec les « Centres musicaux ruraux » dans les bibliothèques de Saint-Barthélémy-le-Plain et La-Roche-de-Glun

- Dans le cadre du dispositif national « Prendre l'air » et en lien avec l'Education Artistique et Culturelle, 81 personnes ont pu rencontrer l'artiste Fanny Roz dans le cadre de 2 ateliers d'écriture et 1 concert en aout dans les communes de Pailharès et Arlebosc
- Un travail de coordination avec le Festival du conte de Chanos Curson a permis de mettre en lien 5 bibliothèques prévu en janvier 2022
- Mise en œuvre du dispositif « Des livres à soi » avec 10 partenaires associatifs et institutionnels et en lien avec le service petite enfance, pour placer le livre au cœur de la parentalité
- Participation au développement d'une formation professionnelle sur les réseaux intercommunaux de lecture publique avec les départements de la Drôme et de l'Ardèche et l'École Nationale des sciences de l'information et des bibliothèques de Lyon qui réunira 25 professionnels de Drôme et d'Ardèche en janvier 2022.

« DES LIVRES A SOI » LE LIVRE AU CŒUR DE LA PARENTALITÉ

« Le plus court chemin vers le livre c'est le plaisir de le partager » - Salon du Livre Pour la Jeunesse

Des livres à soi est un projet qui s'adresse directement aux parents tout niveau de lecture confondu pour leur apporter les moyens de s'approprier et partager le livre jeunesse, déterminant pour les apprentissages, avec leurs enfants.

Ce projet structurant en matière de parentalité, a pu s'installer sur notre territoire grâce au soutien financier de la Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, et le Salon du Livre pour la Jeunesse de Montreuil.

Cette action a été construite en collaboration avec la direction de la petite enfance (relais parents enfants et établissement d'accueil du jeunes enfants), les bibliothèques de Tournon-sur-Rhône, de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, d'Arlebosc, de Pailharès et de Colombier-le-Vieux, le Centre Socio culturel de Tournon-sur-Rhône et la MJC Centre Social de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. L'ensemble de ces acteurs ont bénéficié d'une formation en médiation littéraire

Une soixantaine de personnes : 47 parents et 13 assistantes maternelles ont participé à cette action. Elles ont suivi 12 h de formation et ont participé à 8 ateliers.



D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



21

Rapport d'activité

ARCHE Agglo 2021

Directeur de la publication : Frédéric Sausset

Éditeur : ARCHE Agglo

Imprimeur : Despesse

Date de parution : septembre 2022

ARCHE Agglo - BP103

07305 Tournon-sur-Rhône cedex

04 26 78 78 78 - accueil@archeagglo.fr

WWW.ARCHEAGGLO.FR